

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2009 B 06969 Numéro SIREN : 511 709 677 Nom ou dénomination : ADENES
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2019 sous le numéro de dépôt 105422

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 07-10-2019

N° DE DEPOT : 105422

N° GESTION : 2009B06969

N° SIREN : 511709677

DENOMINATION : ADENES

ADRESSE : 18 rue Hélène et François Missoffe 75017 Paris

MILLESIME : 2018

Groupe ADENES

États financiers consolidés établis en application des règles comptables françaises au 31 décembre 2018



ADENES
DES EXPERTS EN MOUVEMENT

*Comptes certifiés conformes
par le Président*

ADENES

Société par actions simplifiée au capital social de 1 645 988 euros
18 Rue Hélène et François MISSOFFE
75 017 PARIS 17ème arrondissement
RCS Paris B 511 709 677



8 chemin de la Terrasse BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5
Tél : 05 62 47 73 73 – Fax : 05 62 47 73 74 – www.sygnatures.com
SAS au capital de 324 366 € RCS Toulouse B333 321 628

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Toulouse Midi-Pyrénées
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs immobilisés		9 422	7 868
Ecart d'acquisition	6.1	2 258	2 258
Immobilisations incorporelles	6.2	760	985
Immobilisations corporelles	6.3	4 749	3 303
Immobilisations financières	6.4	1 267	1 048
Participations mises en équivalence	6.5	386	273
Actifs circulants		61 597	59 607
Stocks et en-cours	6.6	8 045	5 707
Clients et comptes rattachés	6.7	30 412	25 635
Impôts différés actifs	6.15	1 140	922
Autres créances et comptes de régularisation	6.8	9 023	11 414
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.9	12 978	15 929
Total Actif		71 018	67 474
Capitaux propres		12 834	12 885
Capitaux propres (Part du Groupe)		4 068	3 058
Capital social	6.10	1 646	1 646
Primes liées au capital		2 813	2 813
Réserves consolidées		(1 358)	(1 966)
Réserves de conversion	6.10	(0)	(0)
Résultat net (Part du Groupe)		967	565
Intérêts minoritaires		8 766	9 828
Réserves des minoritaires		2 431	1 000
Réserves de conversion		(0)	0
Intérêts minoritaires de la période		6 336	8 828
Ecart d'acquisition passif	6.1		29
Provisions pour risques et charges	6.11	1 088	1 623
Dettes financières	6.12	7 528	14 061
Dettes d'exploitation		49 568	38 876
Fournisseurs et comptes rattachés	6.13	14 815	13 174
Impôts différés passifs	6.15	0	68
Autres dettes et comptes de régularisation	6.14	34 753	25 634
Total Passif		71 018	67 474

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Chiffre d'affaires	7.1	136 133	123 314
Autres produits d'exploitation	7.2	3 583	2 468
Produits d'exploitation		139 716	125 782
Achats consommés	7.3	(14 806)	(16 270)
Services extérieurs	7.4	(31 005)	(29 603)
Charges de personnel	7.5	(78 494)	(66 289)
Impôts et taxes	7.6	(3 663)	(2 926)
Dépréciations nettes	7.7	8	143
EBITDA		11 756	10 837
Dotations nettes aux amortissements	7.7	(1 658)	(1 621)
Provisions nettes	7.7	464	40
Résultat d'exploitation (EBIT)		10 561	9 256
Produits financiers		162	3 574
Charges financières		(293)	(345)
Résultat financier	7.8	(131)	3 228
Résultat courant		10 430	12 484
Produits exceptionnels		760	1 976
Charges exceptionnelles		(1 492)	(2 787)
Résultat exceptionnel	7.9	(732)	(811)
Impôts sur le résultat	7.10	(2 538)	(2 501)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		29	15
Résultat net des entités intégrées		7 190	9 187
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.5	113	206
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 303	9 393
<i>Dont Part du Groupe</i>		<i>967</i>	<i>565</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		<i>6 336</i>	<i>8 828</i>

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation (EBIT)		10 561	9 256
Dotations aux amortissements	7.7	1 678	1 634
Dotations (reprises) aux Provisions	7.7	(484)	(53)
EBITDA		11 756	10 837
Autres éléments financiers et exceptionnels encaissés	7.8 7.9	(453)	2 974
Elimination de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.5	(113)	(206)
IS décaissé (net des dettes/créance d'impôt, CICE)	7.10	(1 752)	(2 658)
Variation des stocks nets	6.16	(2 419)	(1 041)
Variation des créances clients nettes	6.16	(3 494)	273
Variation des autres créances nettes	6.16	1 409	1 746
Variation des dettes fournisseurs	6.16	657	(2 442)
Variation des autres dettes	6.16	5 441	(6 526)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFR)		1 595	(7 991)
Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité (A)		11 032	2 956
Acquisitions d'immobilisations (nettes des dettes)	6.2	(2 645)	(13 401)
Cessions d'immobilisations (nettes des créances)	7.9	37	125
Encaissement sur actifs financiers	6.4	78	0
Incidence des variations de périmètre		(78)	1 562
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)		(2 608)	(11 713)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(7 853)	(5 996)
Dividendes intra groupe versés		0	(506)
Augmentations de capital en numéraire versées par les minoritaires		107	4 115
Emission d'emprunts	6.12	719	12 076
Remboursement des emprunts bancaires	6.12	(2 874)	(2 087)
Intérêts décaissés	6.12	(273)	0
Trésorerie provenant des opérations de financement (C)		(10 175)	7 601
Incidences des variations des taux de change		0	
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)		(1 750)	(1 156)
Trésorerie nette à l'ouverture	6.9	14 697	15 853
Trésorerie nette à la clôture	6.9	12 946	14 697
Variation de trésorerie nette		(1 750)	(1 156)

Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserve sur autocontrôle	Réserve de conversion	Total Capitaux propres	Total Capitaux propres (Part du Groupe)	Total Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 646	2 813	13 742	(360)	0	17 841	3 904	13 938
Variation du capital social								
Distribution de dividendes			(6 503)			(6 503)	(34)	(6 469)
Résultat de la période			9 393			9 393	565	8 828
Effet de change					0	0	0	(0)
Actions détenues en autocontrôle				(100)		(100)	(5)	(95)
Variation de taux d'intérêt			(8 025)			(8 025)	(1 433)	(6 592)
Autres mouvements			278			278	60	218
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 646	2 813	8 887	(460)	(0)	12 885	3 058	9 828
Variation du capital social			107			107		107
Distribution de dividendes			(7 853)			(7 853)		(7 853)
Résultat de la période			7 303			7 303	967	6 336
Effet de change					(0)	(0)	0	(0)
Actions détenues en autocontrôle				(399)		(399)	(18)	(381)
Autres variations			944			944	43	901
Frais net d'IS relatifs aux fusions			(92)			(92)	(4)	(88)
Autres mouvements			(60)			(60)	22	(83)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 646	2 813	9 235	(859)	(0)	12 835	4 068	8 767

SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Présentation du GROUPE ADENES	8
2.	Faits significatifs de la période.....	9
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	9
3.1.	Référentiel comptable	9
3.1.1.	Base de préparation des états financiers consolidés	9
3.1.2.	Utilisations d'estimations de la Direction	9
3.2.	Modalités de consolidation	10
3.2.1.	Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées	10
3.2.2.	Méthodes de consolidation	10
3.2.2.1.	Participations contrôlées exclusivement : intégration globale	10
3.2.2.2.	Participations contrôlées sous influence notable : mise en équivalence	11
3.2.2.3.	Participations disposant d'un partenariat : intégration globale	11
3.2.2.4.	Titres détenus en autocontrôle.....	12
3.2.2.5.	Intérêts minoritaires.....	12
3.2.2.6.	Opérations éliminées dans les états financiers consolidés	12
3.2.2.7.	Conversion des comptes établis en devises étrangères.....	13
3.3.	Méthodes comptables et règles d'évaluation	13
3.3.1.	Ecarts d'acquisition.....	13
3.3.1.1.	Comptabilisation initiale.....	13
3.3.1.2.	Evaluation à chaque date de clôture.....	14
3.3.2.	Immobilisations incorporelles et corporelles	14
3.3.3.	Contrats de location	14
3.3.3.1.	Contrats de location financement.....	14
3.3.3.2.	Contrats de location simple	15
3.3.4.	Dépréciation des actifs	15
3.3.5.	Immobilisations financières.....	15
3.3.6.	Stocks d'encours de production de services.....	15
3.3.7.	Créances clients et dettes fournisseurs.....	15
3.3.8.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	16
3.3.9.	Avantages du personnel	16
3.3.10.	Autres provisions pour risques et charges	16
3.3.11.	Provisions réglementées.....	16
3.3.12.	Dettes financières.....	16
3.3.13.	Reconnaissance des revenus.....	16
3.3.14.	Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères	17
3.3.15.	Fiscalité.....	17
3.3.15.1.	Impôts sur les sociétés.....	17
3.3.15.2.	Impôts différés	17
3.3.16.	Contribution économique territoriale.....	18
3.3.17.	Résultat exceptionnel	18
3.3.18.	Résultat par action.....	18
4.	Informations relatives au périmètre de consolidation	19
5.	Comparabilités des comptes.....	20
5.1.	Variation de périmètre de la période.....	20
5.2.	Variation de périmètre de la période précédente	20
5.3.	Changements de présentation et de méthodes comptables	21
6.	Informations relatives aux postes du bilan consolidé	22
6.1.	Ecarts d'acquisition.....	22
6.2.	Immobilisations incorporelles.....	23
6.3.	Immobilisations corporelles.....	24
6.4.	Immobilisations financières	24
6.5.	Participations mises en équivalence	25
6.6.	Stocks d'encours de production de services.....	25

6.7.	Créances clients	25
6.8.	Autres créances	26
6.9.	Détail de la trésorerie nette.....	26
6.10.	Capitaux propres	27
6.10.1.	Capital social.....	27
6.10.2.	Titres détenus en autocontrôle.....	27
6.10.3.	Dividendes.....	27
6.10.4.	Réserve de conversion	27
6.10.1.	Résultat net par action	28
6.10.2.	Intérêts minoritaires.....	28
6.11.	Provisions pour risques et charges.....	29
6.12.	Emprunts et dettes financières	30
6.13.	Dettes fournisseurs.....	31
6.14.	Autres dettes	31
6.15.	Impôts différés	32
6.16.	Détail du Besoin en fonds de roulement.....	32
7.	Informations relatives aux postes du compte de résultat	33
7.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	33
7.2.	Autres produits d'exploitation.....	33
7.3.	Achats consommés	33
7.4.	Services extérieurs.....	34
7.5.	Charges de personnel	34
7.6.	Impôts et taxes	34
7.7.	Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	35
7.8.	Résultat financier.....	35
7.9.	Résultat exceptionnel	36
7.10.	Impôts sur les résultats.....	36
7.11.	Preuve de l'impôt	37
8.	Autres informations.....	37
8.1.	Effectif	37
8.2.	Evènements post clôture	38
8.3.	Engagements hors bilan.....	38
8.4.	Rémunérations allouées aux dirigeants	38
8.5.	Honoraires CAC.....	38

1. Présentation du GROUPE ADENES

Ce document contient les comptes consolidés de la société ADENES SAS et de ses filiales, désignées sous l'appellation « Groupe ADENES » ou « Groupe », pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

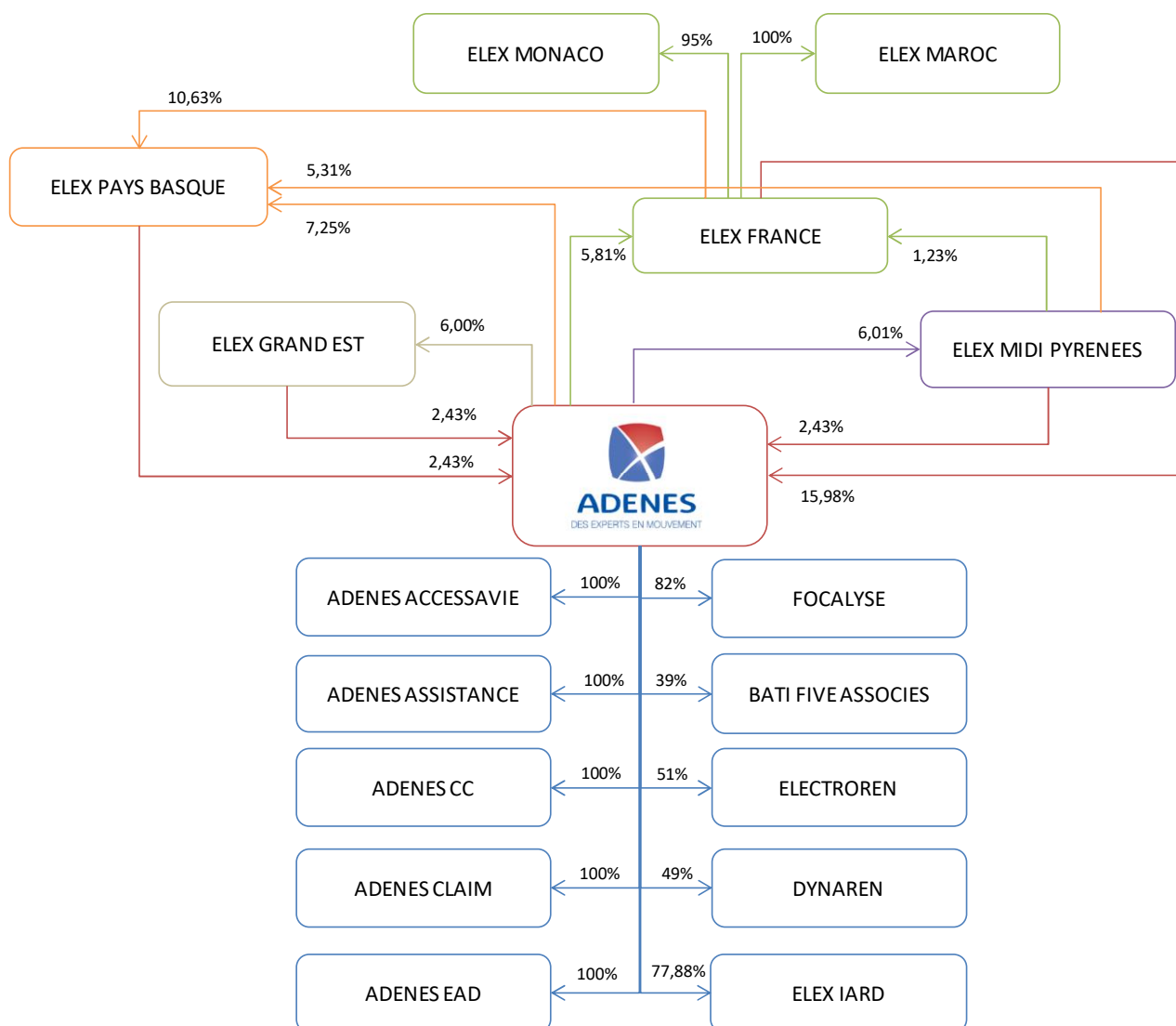
ADENES SAS, est une Société par Actions Simplifiée de droit français dont le capital est de 1 645 988 euros, et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 511 709 677. Son siège social est situé au 18 Rue Hélène et François MISSOFFE, 75 017 Paris.

ADENES est un producteur de services sur les marchés de l'assurance et de la maîtrise des risques, qui offre une gamme étendue de prestations dans les domaines de l'expertise, l'assistance et l'accompagnement à la gestion de sinistres.

Le Groupe ADENES a développé une offre de services, composite et flexible, adaptée aux attentes des assureurs, soucieux de disposer de prestations de qualité et de garanties d'efficacité quant à la maîtrise des coûts.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes françaises et approuvés par le Conseil de surveillance le 6 septembre 2019.

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2018



2. Faits significatifs de la période

Les faits significatifs de la période sont les suivants :

- Création de la société SAS ADENES EAD le 3 avril 2018 détenue à 100 % ;
- Signature du contrat avec le Groupe KAREO (AVIVA – GENERALI) avec un début d'activité début novembre 2018 ;
- Les titres de la société ELEX NORD ont été cédés à hauteur de 45% par la société ADENES aux sociétés ELEX FRANCE, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI-PYRENEES ;
- Les sociétés ELEX FRANCE, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI-PYRENEES ont acquis le 20 avril 2018 auprès de la société ADENES une participation à hauteur de 45% de la société ELEX NORD, détentrice de 6% dans la société ADENES ;
- Les sociétés ELEX BRETAGNE, ELEX NORD et ELEX RHONE ALPES AUVERGNE ont été absorbées par la société ELEX FRANCE.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

3.1.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux principes comptables et règles en vigueur en FRANCE définis par le Code de commerce (art. L.123-12 et suivants et R.123-172 à R.123-208) et par le Plan Comptable Général (règlement CRC n°99-02 et règlement ANC n°2014-03 actualisé en 2016).

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est le millier d'Euro (K€).

3.1.2. Utilisations d'estimations de la Direction

L'établissement des états financiers implique de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. La direction est amenée à réviser ces estimations en fonction de l'expérience passée et de sa vision du marché.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement :

(a) Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

La Direction apprécie à chaque clôture l'existence d'indice de perte de valeur des écarts d'acquisition et évalue une valeur recouvrable en fonction d'une situation nette corrigée des fonds de commerce réévalués comme indiqué en Note 3.3.1.2 ci-dessous.

(b) Utilisation des déficits fiscaux reportables

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont comptabilisés si la Direction dispose d'une visibilité suffisante dans la récupération de ces déficits.

(c) Evaluation des encours de production de prestation de service

La Direction évalue le pourcentage d'avancement des affaires à la date de clôture et détermine un montant d'honoraires moyen par dossier.

(d) Evaluation des provisions risques et charges

La Direction analyse avec ses conseils juridiques les litiges et évalue les provisions à comptabiliser s'il est nécessaire de réaliser une sortie de trésorerie pour le Groupe.

(e) Engagements sociaux

La Direction examine les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi notamment le taux d'actualisation, le taux de *turn over* et le taux de progression des salaires.

(f) Evaluation des créances

La Direction évalue la valeur vénale des créances en fonction des probabilités de recouvrement.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées

Les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre. Les présents comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels des sociétés filiales de la société ADENES SAS. Ces comptes individuels, arrêtés au 31 décembre 2018, couvrent une période de 12 mois, à l'exception de la société ADENES EAD créée en cours d'exercice.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos :

- au 31 décembre 2017 pour les éléments relatifs au bilan ;
- au 31 décembre 2017, couvrant une période de 12 mois pour les éléments relatifs au compte de résultat et aux flux de trésorerie.

Les comptes individuels relatifs aux périodes présentées des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenues pour le Groupe. Ils sont retraités afin d'être homogènes avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

3.2.2. Méthodes de consolidation

3.2.2.1. Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles à la date de clôture des comptes sont pris en considération.

Les états financiers de filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entité consolidante dits « Part du Groupe », et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « Intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité intégrée globalement et les autres entités consolidées.

3.2.2.2. Participations contrôlées sous influence notable : mise en équivalence

Les participations sous influence notable sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote), sans en avoir le contrôle. Les participations sous influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées et consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans les « Participations mises en équivalence » dans les immobilisations financières dans le bilan consolidé. La quote-part du Groupe dans les profits et pertes est présentée dans l'état du compte de résultat sur la ligne « Résultat net des participations mises en équivalence ».

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les participations sous influence notable, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une participation sous influence notable est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes à venir. La participation dans une entité sous influence notable est la valeur comptable de la participation en tant que telle, ainsi que toute part à long terme qui en substance constitue une partie de la participation nette telle que des prêts ou des créances liées à des participations. Lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé si le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de la participation. Si l'entité sous influence notable enregistre ultérieurement des bénéfices, le Groupe ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

3.2.2.3. Participations disposant d'un partenariat : intégration globale

Le Groupe, à travers la société ADENES, dispose de contrat de partenariat dans des participations détenues à hauteur de 6%. Le Groupe exerce un contrôle sur ces participations compte tenu des dispositions incluses dans le contrat de partenariat. Ces participations contrôlées disposant d'un faible lien capitalistique sont qualifiées d'entité *ad hoc* au regard des dispositions du référentiel comptable relatif aux comptes consolidés.

Une entité *ad hoc* est en effet définie comme une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité *ad hoc* est structurée et organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux. Une entité *ad hoc* est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors qu'une ou plusieurs entreprises contrôlées ont en substance en vertu de contrats, d'accord, de clauses statutaires, le contrôle de l'entité.

Pour déterminer l'existence de ce contrôle, le référentiel comptable recommande d'apprécier l'économie de l'ensemble de l'opération à laquelle l'entité *ad hoc* participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette entité et l'entité consolidante. Dans cette optique les critères suivants ont été pris en considération par la Direction :

- une société régionale ne peut sortir du réseau qu'à l'unanimité des membres de l'assemblée générale, or la société ADENES peut exercer son droit de veto compte tenu de sa détention de 6% dans chacune des entités régionales ;
- les méthodes de travail sont imposées par la société ADENES ;

- la marque est commune aux différentes sociétés ;
- les différentes entités utilisent un logiciel commun ;
- le contrat prévoit dans son article « 6.3 – Résiliation du contrat de partenariat » que la société ADENES peut mettre fin au contrat de partenariat si les conditions de l'article « 5.2 – Obligations de la société partenaire » ne sont pas respectées. L'article 5.2 traite des thèmes suivants : traitement des dossiers, exécution personnelle des prestations, qualité globale et processus d'exécution et de réalisation des missions, confidentialité.

Ces entités disposant d'un partenariat sont consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale. La part non détenue par le Groupe est présentée en intérêts minoritaires dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires relatifs aux participations disposant d'un partenariat et qualifiée d'entité ad hoc sont présentés en Note 6.10.2.

3.2.2.4. Titres détenus en autocontrôle

Les actions émises par la société consolidante ADENES SAS qui sont détenues directement ou indirectement par les sociétés contrôlées, sont qualifiées de titres détenus en autocontrôle.

Ces titres détenus en autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, de même que les dividendes provenant de ces titres et le cas échéant les dépréciations comptabilisées.

Le prix de cession de titres détenus en autocontrôle, et la plus ou moins-value correspondante, nette d'impôt, sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

La détention de titres en autocontrôle par les sociétés contrôlées non détenue à 100% par le Groupe, conduit à une modification du pourcentage d'intérêt dans ces sociétés. Cette modification se traduit par diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans les sociétés détentrices de titres en autocontrôle.

3.2.2.5. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés pour leur valeur comptable dans les états financiers.

Les intérêts dans les capitaux propres et le résultat net des entreprises intégrées globalement revenant aux associés ou actionnaires autres que l'entreprise consolidante sont présentés dans des rubriques distinctes :

- au passif du bilan consolidé, en dehors des capitaux propres groupe et des dettes,
- au compte de résultat, après le résultat net total dans le compte de résultat consolidé.

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

3.2.2.6. Opérations éliminées dans les états financiers consolidés

Dans les états financiers consolidés il est procédé à l'élimination des éléments suivants :

- Comptes réciproques de créances et de dettes ;
- Opérations internes au Groupe (achats, ventes, dividendes, marges internes ...) ;
- Provisions constituées au titre d'entités consolidées ;
- Toute autre opération impliquant les deux entités du Groupe.

3.2.2.7. Conversion des comptes établis en devises étrangères

Les participations établissant leurs états financiers en devises étrangères correspondent à des entités se trouvant à l'étranger, et dont leurs opérations ne sont pas conduites par le Groupe à partir de la FRANCE. Ces entités étrangères maîtrisent à ce jour leurs opérations et sont gérées de manière indépendante. Les états financiers des entités étrangères sont établis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, cette monnaie peut être différente de la devise locale de l'entité.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue selon la méthode dite du cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres appelée « Réserve de conversion » et réparti entre la part du Groupe et la part des intérêts minoritaires. La variation sur une période de cette réserve de conversion est comptabilisée dans les capitaux propres.

Les taux utilisés pour la conversion des états financiers en devises étrangères sont les suivants :

Parité Euros / Devises	Taux de clôture 31 décembre 2018	Taux moyen 31 décembre 2018	Taux de clôture 31 décembre 2017	Taux moyen 31 décembre 2017
DIR - Dirham marocain	0,091258	0,090300	0,089112	0,090964

3.3. Méthodes comptables et règles d'évaluation

3.3.1. Ecarts d'acquisition

3.3.1.1. Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise les acquisitions d'entité selon la méthode dite de l'acquisition conformément au règlement CRC n°99-02 actualisé.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes consolidés.

Le Groupe évalue les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans le solde net des actifs et passifs identifiables acquis évalués à la juste valeur, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Conformément au règlement CRC n°2005-10, les écarts d'évaluation reconnus sur les actifs incorporels identifiables sont limités afin de ne pas créer un écart d'acquisition négatif.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à la juste valeur, l'écart d'acquisition passif est inscrit au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Lorsque la prise de contrôle dégage un écart d'acquisition passif, aucun écart d'évaluation positif n'est constaté. Lorsque l'acquisition est réalisée dans des conditions avantageuses et qu'elle ne présente pas de risque, l'écart d'acquisition négatif est alors repris en résultat sur la période.

La période pour évaluer la juste valeur du prix d'acquisition, y compris les compléments de prix éventuels, et pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs identifiables, est d'une durée de 12 mois après la date d'acquisition. Passé ce délai, toute modification du prix d'acquisition et de la valeur des actifs et passifs identifiables est comptabilisée en résultat.

3.3.1.2. Evaluation à chaque date de clôture

Le règlement n°2015-07 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, conduit à ne plus amortir de façon systématique les écarts d'acquisition. En effet l'écart d'acquisition n'est plus amorti lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. En application de ce texte, le Groupe ne pratique plus d'amortissement sur les écarts d'acquisition depuis l'exercice clos au 31 décembre 2016. Les amortissements précédemment comptabilisés pour 838 K€ sont maintenus dans les états financiers consolidés.

La Direction apprécie à la clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué sur la base d'une valeur recouvrable déterminée sur une situation nette comptable corrigée des fonds de commerce réévalués et des titres en autocontrôle. Le fonds de commerce réévalué est valorisée par :

- le résultat moyen des trois derniers exercices x 4
- et le CA moyen pondéré x 15 % (pondération de 3 pour l'exercice N, 2 pour l'exercice N-1, et 1 pour les exercices N-2 à N-4).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable.

3.3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition ou de production, ou leur juste valeur si elles ont été acquises dans le cadre d'une acquisition, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations liées à des pertes de valeur constatées.

Les frais financiers spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les coûts de développement ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan et restent en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Lorsque cela est applicable, le coût total de l'actif corporel est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément étant comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les amortissements pour dépréciation ont été déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en fonction de leur utilisation probable. Les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements, aménagements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau et informatiques	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

3.3.3. Contrats de location

3.3.3.1. Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la

juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe.

Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

3.3.3.2. Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de location financement et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat. Les paiements minimaux futurs dus sont présentés dans les engagements financiers.

3.3.4. Dépréciation des actifs

Les actifs immobilisés, à durée de vie définie ou indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période, et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Des tests de dépréciation sont éventuellement réalisés en comparant la valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

3.3.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Participations ne répondant pas aux critères présentés en Note 3.2.2 ci-dessus, et de participations répondant aux critères présentés en Note 3.2.2 ci-dessus mais non consolidées du fait de leur caractère non significatif. Ces participations sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces participations sont évaluées à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur d'une participation non consolidée sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de la participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées en charges financières.
- Prêts, dépôts et cautionnements : ces actifs sont comptabilisés sur la base des montants payés. En cas de signe objectif de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés.

3.3.6. Stocks d'encours de production de services

Les stocks comptabilisés dans les états financiers correspondent aux dossiers d'expertise en cours à la date de clôture des comptes.

Ces stocks d'encours de production de services sont évalués en fonction d'un pourcentage d'avancement des dossiers et d'un montant d'honoraires moyen par dossier.

3.3.7. Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur de recouvrement estimée, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés, est inférieure à la valeur comptable, en tenant compte des sommes couvertes par les organismes d'assurance-crédit.

3.3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme offrant une grande liquidité et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme sont évalués à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.3.9. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués et présentés selon :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, la participation salariale. Ces avantages à court terme sont présentés dans le compte de résultat sur la ligne « Charges de personnel » ;
- Les avantages à long terme, telles que les médailles du travail, les indemnités de fin de contrat, et les avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestations définies).

Le Groupe n'a pas mis en place d'avantages au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies. Son engagement se limite aux indemnités légales de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses financières et des hypothèses démographiques qui sont présentées en Note 6.11. Cette évaluation de l'obligation est effectuée tous les ans. Les engagements sont présentés dans le bilan.

3.3.10. Autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges, est comptabilisée dès qu'il existe une obligation, nettement précisée quant à son objet, résultant d'événements survenus ou en cours, et rendant probable une sortie de ressources mais dont l'échéance reste incertaine. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en excluant les produits éventuellement attendus. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une évaluation au cas par cas à la date de clôture et les provisions sont ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

3.3.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées et les autres éléments comptabilisés selon dispositions fiscales locales dans les comptes annuels des entités consolidées, sont annulées dans les comptes consolidés du Groupe. Ce retraitement donne lieu à la constatation d'une imposition différée le cas échéant.

3.3.12. Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur juste valeur au moment de leur acquisition (coût de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti.

Le Groupe n'applique pas la méthode préférentielle du Règlement CRC n°99-02 consistant à étaler sur la durée de vie de l'emprunt les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission d'emprunts obligataires.

Le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés et d'instruments de couverture.

3.3.13. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend :

- des prestations de services d'expertise ;
- de vente de marchandises correspondant à du matériel ;

3.3.14. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les gains et pertes de change en résultant sont inscrits au compte de résultat en charges ou produits financiers lorsque l'opération a un caractère financier et en charges ou produits d'exploitation lorsque l'opération a un caractère commercial.

3.3.15. Fiscalité

3.3.15.1. Impôts sur les sociétés

Toutes les sociétés du groupe sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

Il existe un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés suivantes : ADENES, ADENES ASSISTANCE, ADENES CLAIM MANAGEMENT et ACCESAVIE. Les autres sociétés du Groupe sont fiscalement indépendantes.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- Les charges d'impôt sont comptabilisées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale,
- La société mère comptabilise la dette globale d'impôt vis-à-vis de l'Etat étant légalement seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale sur cet impôt,
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère.

3.3.15.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur dans les états financiers consolidés d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Les différences permanentes telles que les dépréciations des écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'une fiscalité différée.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation des impôts différés sont ceux relatifs à l'entité fiscale dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif. Le taux d'imposition retenu pour les sociétés françaises est de 33,33% et le taux d'impôt local pour les sociétés étrangères.

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

Les impôts différés ont été comptabilisés en fonction des échéances de retournement des différences temporaires et des nouveaux taux d'imposition issus de la loi de finance 2018. En fonction de la date de retournement, le taux d'impôt passe de 33,33% à 25%.

Les impôts différés actifs et impôts différés passifs sont présentés en position nette (impôts différés nets) pour chaque entité fiscale.

En présence d'impôts différés nets actifs générés principalement par des situations fiscales déficitaires (déficits fiscaux reportables), les impôts différés actifs sont comptabilisés (reconnus) dans le bilan consolidé que dans la mesure où il est fortement probable qu'ils seront imputés sur des bénéfices futurs de l'entité fiscale concernée. Les impôts différés actifs non reconnus sont mentionnés le cas échéant dans la Note 6.15 ci-dessous.

3.3.16. Contribution économique territoriale

Les deux composantes de la contribution économique territoriale (CET), la contribution foncière des entreprises (CFE) d'une part et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'autre part, sont présentées au compte de résultat consolidé en « Impôts et Taxes » conformément aux recommandations de l'ANC.

3.3.17. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent.

3.3.18. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – Part du Groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action correspond au résultat par action – Part du Groupe – tenant compte du nombre d'action maximal issu de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires de la société (obligations convertibles et bons de souscriptions d'actions). Le résultat dilué par action – Part du Groupe – est déterminé sur la base du nouveau taux d'intérêt du Groupe obtenu par la conversion maximale des instruments dilutifs émis par les entités concernées.

4. Informations relatives au périmètre de consolidation

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
ADENES	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
ACCESSAVIE	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,0%	78,7%	Intégration globale
ADENES ASSISTANCE	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
ADENES CC	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
ADENES CLAIM MANAGEMENT	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
FOCALYSE	82,00%	64,06%	Intégration globale	82,00%	64,56%	Intégration globale
ELEX IARD	77,88%	60,84%	Intégration globale	77,88%	61,31%	Intégration globale
BATI FIVE ASSOCIES	39,00%	30,47%	Intégration globale	60,00%	47,24%	Intégration globale
ELECTOREN	51,00%	39,84%	Intégration globale	51,00%	40,15%	Intégration globale
ELEX NORD	Absorbée par ELEX France		Intégration globale	50,99%	40,15%	Intégration globale
DYNAREN	49,02%	38,30%	Mise en Equivalence	49,02%	38,59%	Mise en Equivalence
ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE (1)	7,25%	6,60%	Intégration globale	7,25%	6,46%	Intégration globale
ELEX MIDI PYRENEES (1)	6,01%	4,70%	Intégration globale	6,01%	4,73%	Intégration globale
ELEX RHONE ALPES AUVERGNE (1)	Absorbée par ELEX France		Intégration globale	6,00%	4,72%	Intégration globale
ELEX GRAND EST (1)	6,00%	4,69%	Intégration globale	6,00%	4,72%	Intégration globale
ELEX FRANCE (1)	5,81%	4,59%	Intégration globale	5,69%	4,67%	Intégration globale
ELEX MONACO (1)	95,00%	4,36%	Intégration globale	95,00%	4,67%	Intégration globale
ELEX BRETAGNE (1)	Absorbée par ELEX France		Intégration globale	6,00%	4,72%	Intégration globale
ELEX MAROC (1)	100,0%	4,59%	Intégration globale	100,00%	4,67%	Intégration globale
ADENES EAD (2)	100,0%	78,13%	Intégration globale			

- 1) Société consolidée en vertu d'un accord de partenariat conférant un contrôle sur cette société (cf. Note 3.2.2.3 ci-dessus) ;
- 2) Société créée en avril 2018 ;

Le périmètre de consolidation comprend 17 entités consolidées au 31 décembre 2018.

5. Comparabilités des comptes

5.1. Variation de périmètre de la période

Les variations de périmètre sur la période sont les suivantes :

- Création de la société ADENES EAD le 3 avril 2018 ;
- Vente de 45% de la société ELEX Nord par ADENES aux sociétés ELEX FRANCE, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX Midi Pyrénées ;
- Fusion des sociétés ELEX Nord, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX Bretagne chez la société ELEX FRANCE.

5.2. Variation de périmètre de la période précédente

- Création de la société SAS ADENES CC le 22 février 2017 au capital social de 10 000 euros détenu à 100 % par la société ADENES SAS.
- Fusion des sociétés ELEX Atlantique Aquitaine et ELEX Centre Pays de Loire avec la société ELEX FRANCE au 31 Décembre 2017, avec attribution de 1 115 actions ELEX FRANCE en rémunération des apports.
- Sur le premier trimestre 2017, rachat de 1 947 actions de la SA ELEX IARD. Le pourcentage d'actions détenues est de 77,88 %.
- Le 8 juin 2017, souscription à 3 448 actions du capital social de la SAS ELEX FRANCE par apport en numéraire et compensation de créance.
- La société ELEX FRANCE a continué ces opérations de restructuration qui ont débutés au cours de l'année 2016. Ces opérations de restructuration ont pour but de sécuriser les appels d'offres conclus avec les assureurs et mutuelles, rationaliser et optimiser les ressources nécessaires à l'exercice de l'activité et devenir un acteur incontournable de la profession. Les opérations juridiques réalisées cette année sont les suivantes :
 - o La société a pris le 11 mai 2017 une participation de 70% dans les sociétés EPHORES et LLG FINANCES, holdings des sociétés ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE et ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE.
 - o La fusion par voie d'absorption de la société LLG FINANCES par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur réelle.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 2 449 921 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 14 541,60 € et une prime de fusion de 912 522 €.
 - o La fusion par voie d'absorption de la société EPHORES par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur réelle.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 3 559 974 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 21 615,30 € et une prime de fusion de 99 943 €.

Ces opérations ont été réalisées en date du 31 octobre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2017. Elles sont placées sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Ces opérations de reprises des entités EPHORES et LLG FINANCE ont été traduites au niveau consolidé par une réduction des réserves de 5,5M€ concernant principalement les intérêts minoritaires, traduisant ainsi la reprise par le groupe de la part d'associés sortants des structures locales lors de ces opérations.

- o La fusion par voie d'absorption de la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur nette comptable.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 1 764 621 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 67 379 € et une prime de fusion de 101 871 €.

-
- o La fusion par voie d'absorption de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur nette comptable.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 1 319 666 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 68 795 € et une prime de fusion de 74 552 €.Ces opérations ont été réalisées en date du 31 décembre 2017 sans effet rétroactif. Elles sont placées sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.
 - o La société a également procédé à l'absorption par dissolution-transmission universelle de patrimoine, de ses filiales DUOTEC 91, DUOTEC PACA, DUOTEC BCCA et PATRICK SENEJEAN, à effet du 31 décembre 2017.
 - o ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI PYRENEES détenaient des participations dans les sociétés LLG Finance et EPHORES. Suite à la fusion absorption de ces structures dans ELEX FRANCE, elles ont obtenues une participation de son capital.
 - o Suite à la sortie d'un associé, ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE a procédé à une réduction de capital de 15% et a cédé 5% respectivement à ELEX FRANCE, ELEX MIDI PYRENEES et ELEX RHONE ALPES AUVERGNE.

5.3. Changements de présentation et de méthodes comptables

Il n'existe pas de changement de présentation ou de changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2017.

6. Informations relatives aux postes du bilan consolidé

6.1. Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Variation de périmètre	31 décembre 2018
Ecart d'acquisition						
Ecart d'acquisition	3 082					3 082
Total	3 082					3 082
Amortissement des écarts d'acquisition						
Ecart d'acquisition	(823)					(823)
Total	(823)					(823)
Écart d'acquisition net	2 258					2 258

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018
ELEX IARD	44
BATI FIVE Associés	14
DYNAREN	114
ELXE PAYS BASQUE GASCOGNE	66
ELEX MIDI PYRENEES	231
ELEX GRAND EST	262
ELEX France	1 527
Total	2 258

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture comme indiqué en Note 3.3.1.2 ci-dessus. Le test de dépréciation consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable pour chaque société acquise. Cette valeur recouvrable est déterminée sur une situation nette comptable corrigée des fonds de commerce réévalués et des titres en autocontrôle. Le fonds de commerce réévalué est valorisée par :

- le résultat moyen des trois derniers exercices x 4
- et le CA moyen pondéré x 15 % (pondération de 3 pour l'exercice N, 2 pour l'exercice N-1, et 1 pour les exercices N-2 à N-4).

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2018. Les tests de dépréciation établis par la Direction conduisent à l'absence de dépréciation au 31 décembre 2018.

L'écart d'acquisition passif de 29 K€ a été repris en résultat sur l'exercice 2018.

6.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles brutes							
Frais de développement		0			0	0	0
Fonds de commerce	70					(70)	0
Logiciels, licences informatiques	3 223	873	(414)	31		0	3 713
Autres immobilisations incorporelles	137			(31)	(13)		93
Avances et acomptes sur immos incorporelles	184		(184)				
Total	3 614	873	(599)		(13)	(70)	3 806
<i>Dont location financement</i>							
Amortissements et dépréciations							
Frais de développement		(0)			(0)		(0)
Fonds de commerce							
Logiciels, licences informatiques	(2 617)	(442)	2			12	(3 046)
Autres immobilisations incorporelles	(12)				12		
Total	(2 629)	(442)	2		12	12	(3 046)
<i>Dont location financement</i>							
Immobilisations incorporelles nettes	985	431	(597)		(1)	(58)	760

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2018.

6.3. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles brutes							
Agencements et aménagement sur terrains		16					16
Constructions et agencements	226		(2)			(0)	224
Installations techniques, matériels et outillages	64	4	(21)			0	47
Autres immobilisations corporelles	11 919	2 952	(2 665)	1	13	(0)	12 221
Immobilisations corporelles en cours	5	35					41
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		2					2
Total	12 214	3 010	(2 688)	1	13	(0)	12 550
<i>Dont location financement</i>	<i>1 784</i>	<i>0</i>	<i>(30)</i>				<i>1 754</i>
Amortissements et dépréciations							
Agencements et aménagement sur terrains		(0)					(0)
Constructions et agencements	(226)	(1)	2			(0)	(225)
Installations techniques, matériels et outillages	(53)	(4)	21			(0)	(36)
Autres immobilisations corporelles	(8 632)	(1 254)	2 357	(1)	(13)	3	(7 540)
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Total	(8 911)	(1 259)	2 380	(1)	(13)	3	(7 800)
<i>Dont location financement</i>	<i>(1 470)</i>	<i>(294)</i>	<i>28</i>			<i>(0)</i>	<i>(1 736)</i>
Immobilisations corporelles nettes	3 303	1 750	(308)	1	1	3	4 749
<i>Dont location financement</i>	<i>314</i>	<i>(294)</i>	<i>(2)</i>			<i>(0)</i>	<i>19</i>

Les biens financés par contrat de location financement concernent essentiellement du matériel informatique.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018.

6.4. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotation	Diminution Reprises	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Immobilisations financières						
Titres des participations non consolidées	48	168	(21)		(18)	177
Dépréciation sur titres de participations						
Titres Immobilisés	31		(21)			11
Dépréciation sur titres immobilisés	(1)					(1)
Créances rattachés à des participations	31	1				32
Dépôts de garantie et cautionnements versés	939	148	(78)	0		1 010
Prêts et autres actifs financiers		41	(1)		0	40
Total	1 048	357	(120)	0	(17)	1 267

Les titres des participations non consolidées sont les suivantes :

- EADC (130 K€)
- VERING FRANCE (35 K€)
- LLG EPHORE (8,6 K€)
- CLE ARCHITECTURE (0,5 K€)
- ASSOCIATION ELEX (0,1 K€)
- Autres participations (3 K€)

6.5. Participations mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Résultat distribué	Résultat 2018	31 décembre 2018
Participations mises en équivalence				
DYNAREN	273	0	113	386
Total	273	0	113	386

6.6. Stocks d'encours de production de services

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encours de production de services	8 045	5 707
Dépréciations des encours	0	0
Stocks nets d'encours de production de services	8 045	5 707

6.7. Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et comptes rattachés	30 077	25 611
Dépréciations des créances clients	(8)	(16)
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	342	40
Créances nettes	30 412	25 635

L'échéance des créances clients est inférieure à un an.

6.8. Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances sociales	121	84
Créances fiscales	5 569	5 280
Créance d'impôt sur les sociétés	1 587	0
Comptes courants	0	219
Dépréciation des comptes courant	(0)	(65)
Débiteurs divers	366	4 771
Charges constatées d'avance	1 298	1 126
Charges à répartir	82	0
Autres créances	9 023	11 414

L'échéance de ces créances est inférieure à un an.

6.9. Détail de la trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeurs mobilières de placement	1 731	2 728
Disponibilités	11 247	13 201
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 978	15 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 978	15 929
Découverts bancaires	32	1 232
Trésorerie nette	12 946	14 697

6.10. Capitaux propres

6.10.1. Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social de la société ADENES SAS est de 1 645 988 à la valeur nominale de 1 €, soit un montant total du capital social de 1 645 988 €.

6.10.2. Titres détenus en autocontrôle

Les actions de la société ADENES détenus par des sociétés contrôlées sont annulées des capitaux propres.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	Nombre de titres	31 décembre 2017	Nombre de titres
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Nord			(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Pays Basque Gascogne	(40)	40 000	(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Midi Pyrénées	(40)	40 000	(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Rhône Alpes Auvergne			(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Grand Est	(40)	40 000	(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX France	(739)	263 008	(220)	143 008
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Bretagne			(40)	40 000
Titres détenus en autocontrôle annulés	(859)	383 008	(460)	383 008

6.10.3. Dividendes

La société ADENES n'a pas distribué de dividendes en 2018 au titre de l'exercice 2017.

6.10.4. Réserve de conversion

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dirham marocain	(0)	(0)
Réserve de conversion	(0)	(0)
Part Groupe	(0)	(0)
Part Intérêts minoritaires	(0)	0

6.10.1. Résultat net par action

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net (Part du Groupe)	967	565
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	1 645 988	1 645 988
Bénéfice de base par action (en euros)	0,59 €	0,34 €

6.10.2. Intérêts minoritaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Intérêts minoritaires dans les entités contrôlées	1 571	1 568
<i>Dont résultat de la période</i>	<i>204</i>	<i>122</i>
Intérêts minoritaires dans les entités <i>ad hoc</i> consolidées	7 195	8 260
<i>Dont résultat de la période</i>	<i>6 131</i>	<i>8 706</i>
Intérêts minoritaires	8 766	9 828

La société ADENES SA n'a pas émis d'instrument dilutif.

6.11. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Dotation	Reprises	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Provisions pour risques	350	166	(111)			404
Provision pour pensions et retraites	859	12	(498)		(0)	373
Provisions pour charges	414		(103)			311
Provisions pour risques et charges	1 623	178	(713)		(0)	1 088

- a) Le Groupe a estimé le montant des indemnités de retraite pour les sociétés françaises en fonction des principales hypothèses suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Hypothèse financière		
Taux d'actualisation	1,30%	1,00%
Futures augmentations de salaire (moyennes)	1,00%	1,30%
Taux de cotisation cadres	50,00%	50,00%
Taux de cotisation non cadres	38,00%	38,00%
Hypothèse démographique		
Âge de la retraite	65 ans	65 ans
Table d'espérance de vie	2009-2011	2009-2011
Taux de turn over	Évalué par catégorie et par tranche d'âge	Évalué par catégorie et par tranche d'âge

Les sociétés ELEX GRAND EST et ELEX MIDI-PYRENEES ont souscrit des contrats auprès de compagnies d'assurance pour financer les indemnités de fin de carrière. Les sommes mises à disposition par ces sociétés s'élèvent à 106 K€ au 31 décembre 2018.

6.12. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Augmentation	Remboursement	Reclassement	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 007	719	(2 634)		(68)	7 024
Dépôts et cautionnement reçus	4					4
Dettes rattachées aux participations (crédit vendeur)	685	0	(241)			445
Dettes financières auprès des établissements financiers	9 696	719	(2 874)		(68)	7 472
<i>Dont location financement</i>	699	0	(493)		(68)	138
Autres emprunts et dettes financières	3 104			(3 104)		0
Intérêts courus sur dettes financières	28	23	(28)			24
Découvert bancaire	1 232	0	(1 200)			32
Autres dettes financières	4 365	23	(1 228)	(3 104)		56
Endettement financier brut et assimilés	14 061	742	(4 103)	(3 104)	(68)	7 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 929)					(12 978)
Dettes financières nettes	(1 868)					(5 450)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	à 1 an	1 à 4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 024	4 012	2 946	66
Dépôts et cautionnement reçus	4			4
Dettes rattachées aux participations	445	29	416	
Dettes financières auprès des établissements financiers	7 472	4 041	3 362	70
Intérêts courus sur dettes financières	24	24		
Découvert bancaire	32	32		
Autres dettes financières	56	56		
Endettement financier brut et assimilés	7 528	4 097	3 362	70

6.13. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs	12 966	13 174
Clients - Avances et acomptes recus	1 849	0
Dettes fournisseurs	14 815	13 174

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

6.14. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes sociales	13 398	11 868
Dettes fiscales	10 627	9 838
Dettes d'impôts sur les sociétés	426	100
Comptes courants avec les associés minoritaires (1)	3 395	(544)
Autres dettes diverses	4 007	4 142
Produits constatés d'avance	1 115	41
Total Autres dettes et comptes de régularisation présentées en BFR	32 968	25 445
Fournisseurs d'immobilisations	1 784	190
Autres dettes et comptes de régularisation	34 753	25 634

- 1) Dont 2 458 K€ sur ELEX FRANCE, 565 K€ sur ELEX MIDI PYRENEES, 243 K€ sur BATI FIVE, 64 K€ sur ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE ;

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

6.15. Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Correction des A-Nouveaux	Variation	Reclassement	31 décembre 2018
Impôts différés - Actif	922	(33)	256	(5)	1 140
Impôts différés - Passif	68	(68)	5	(5)	0
Total Impôts différés nets	854	(101)	251	0	1 140

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Déficits fiscaux reportables	571	0
Non reconnaissance d'IDA sur déficits fiscaux	(295)	
IDA sur déficits fiscaux reconnus	276	0
Différences temporaires sur résultats fiscaux	706	610
Différences temporaires sur crédit-bail	38	128
Différences temporaires sur amortissements dérogatoires	(72)	(68)
Différence temporaires sur les engagements de retraite	68	181
Différences sur provisions internes	(77)	
Différences sur transactions non réciproques	71	
Autres différences temporaires	130	3
Total impôts différés nets	1 140	854

6.16. Détail du Besoin en fonds de roulement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Variation du BFR	Reclassement	Ecart de conversion	Correction d'a nouveau	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Stocks et en-cours nets	5 707	2 419	0	0	(0)	(81)	8 045
Créances clients nettes	25 635	3 494	0	0	1 283	(0)	30 412
Autres créances nettes	11 414	(1 409)	62	1	(1 114)	69	9 023
Dettes fournisseurs	(13 174)	(657)	0	(0)	(828)	(156)	(14 815)
Autres dettes	(25 445)	(5 441)	(3 165)	(0)	420	662	(32 968)
Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) (1)	4 137	(1 595)	(3 103)	1	(239)	495	(305)

7. Informations relatives aux postes du compte de résultat

7.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production vendue de biens	0	(43)
Ventes de marchandises	1 171	536
Production vendue de services	135 635	122 111
Produits des activités annexes	308	1 444
Total du chiffre d'affaires Brut	137 115	124 049
Rabais, remise et ristournes accordés	(982)	(735)
Total du chiffre d'affaires net	136 133	123 314

7.2. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production stockée	2 406	1 113
Production immobilisée	31	0
Subventions d'exploitation	23	47
Transferts de charges d'exploitation	1 053	1 271
Autres produits	69	37
Total des autres produits d'exploitation	3 583	2 468

7.3. Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Achats de matières premières et de marchandises	(1 165)	(592)
Achats d'études et prestations de services	(11 867)	(14 232)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 776)	(1 447)
Variation de stocks	1	1
Total des achats consommés	(14 806)	(16 270)

7.4. Services extérieurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Sous-traitance	(567)	(2 013)
Locations immobilières & mobilières et charges locatives	(7 409)	(7 006)
Primes d'assurances	(1 946)	(2 234)
Publicité	(221)	(143)
Déplacements et réceptions	(3 762)	(3 191)
Honoraires et charges d'intérim	(10 428)	(8 464)
Frais postaux et de télécommunications	(3 358)	(3 316)
Maintenance et entretien	(2 339)	(2 276)
Autres services extérieurs	(974)	(958)
Total des services extérieurs	(31 005)	(29 603)

7.5. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	(54 807)	(46 100)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(24 152)	(20 634)
Participation des salariés	(1 117)	(642)
Autres charges de personnel (donc CICE)	1 581	1 087
Total des charges de personnel	(78 494)	(66 289)

7.6. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 524)	(1 161)
Autres taxes	(2 139)	(1 765)
Total des impôts et taxes	(3 663)	(2 926)

7.7. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dot./Amt. & Prov. immo. incorporelles	(442)	(292)
Dot./Amt. & Prov. immo. corporelles	(1 216)	(1 329)
Dot./Prov. pour risques et charges	123	78
Dot./Prov. nettes du fonds de roulement	8	143
Dot./Amt. Charges à répartir	(20)	(13)
Dot aux provisions sur IDR	361	(25)
Total des amortissements, provisions et dépréciations nettes	(1 186)	(1 438)

7.8. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits financiers sur titres de participation non consolidées et actifs financiers	130	3 375
Gains de change	0	0
Autres produits financiers	32	31
Reprise de dépréciation sur actifs financiers	0	167
Produits financiers	162	3 574
Intérêts financiers	(269)	(320)
Pertes de change	0	0
Autres charges financières	(25)	(26)
Dépréciation nettes sur actifs financiers	(0)	0
Charges financières	(293)	(345)
Résultat financier	(131)	3 228

7.9. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	513	117
Produits de cession d'immobilisations corp.	37	1 817
Reprises exceptionnelles sur provisions	210	42
Produits exceptionnels	760	1 976
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	(1 104)	(523)
VNC des immobilisations corp. cédées	(325)	(2 100)
Provisions exceptionnelles	(62)	(164)
Charges exceptionnelles	(1 492)	(2 787)
Résultat exceptionnel	(732)	(811)

7.10. Impôts sur les résultats

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges fiscales	(2 789)	(2 271)
Impôt différé	251	(230)
Résultat courant	(2 538)	(2 501)

7.11. Preuve de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018
Résultat avant impôt	9 841
Taux d'impôt sur le revenu	33,33%
Impôt sur le revenu selon le taux d'imposition	3 280
Impôt sur le revenu enregistré dans le compte de résultat	2 538
Différence	742
Différences permanentes sociales	(176)
Dépréciation sur titres de participation consolidés	10
Reprise de l'écart d'acquisition négatif	(10)
Frais de fusion non comptabilisés en résultat	156
Taux d'impôt réduit	48
Crédits d'impôt (CICE et Mécénat)	492
Activation de déficit non reconnus antérieurement	146
Déficits reportables utilisés sur la période et non reconnus antérieurement	35
Déficits nés sur la période et non reconnus	(10)
Produits liés à l'application du régime fiscal de groupe	6
Effet du résultat des mises en équivalence	38
Imposition des sociétés étrangères	(1)
Autres	7
Total	742

8. Autres informations

8.1. Effectif

<i>Personnel à la fin de la période</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dirigeants, cadres	520	493
Employés et ouvriers non cadres	802	629
Total	1 322	1 122

8.2. Evènements post clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture.

8.3. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nantissement de fonds de commerce au profit des établissements de crédit	295	700
Nantissement de titres au profit des établissements de crédit	712	400
Gage espèces	724	
Autres actifs gagés (véhicule, matériel)	120	
Cautions bancaires	82	
Garantie bancaire sur bail commercial	446	
Engagements donnés	2 379	1 100
Blocage de compte courant d'associés minoritaires	837	
Lignes de crédit, autorisation de découvert	35	
Garanties reçues		
Engagements reçus	872	0

8.4. Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article R123-198-1 du Code de commerce, le montant global des rémunérations directes et indirectes allouées au titre de l'exercice aux dirigeants n'est pas indiqué, car revenant à identifier la situation personnelle des membres de la direction.

8.5. Honoraires CAC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Au titre du Contrôle légal des comptes	228	273
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0
Total	228	273

En HT et hors frais

ADENES
S.A.S au capital de 1 645 988 €
Siège social : 18, rue Hélène et François MISSOFFE
75017 PARIS
R.C.S PARIS : 511 709 677

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31/12/2018 DU GROUPE ADENES
(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2019)

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte :

- de l'activité de la société ADENES durant l'exercice clos le 31/12/2018,
 - de l'activité du groupe ADENES durant l'exercice de clos le 31/12/2018,
- et soumettre à votre approbation les comptes annuels desdits exercices.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur.

I – RAPPORT RELATIF À LA SOCIÉTÉ ADENES

SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ADENES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi son activité principale de réalisation de missions d'expertise auprès des sociétés d'assurance, les activités de la société en matière de télé expertise et point d'entrée unique étant exercées sur les sites de L'UNION et de BORDEAUX.

Au cours de l'exercice, la société a transféré son siège social à PARIS (75017), 18, rue Hélène et François MISSOFFE, et a ouvert un nouvel établissement à BORDEAUX, dans de nouveaux locaux pris à bail dans un immeuble dénommé « Le Semaphore », en raison de la croissance d'activité nécessitant la location de bureaux d'une surface supérieure.

En 2018, il n'y a pas eu d'événement climatique majeur mais de multiples événements localisés et des arrêtés de catastrophe naturelle sécheresse sur le Sud de la France qui ont généré des volumes de dossiers d'expertise importants et une augmentation du chiffre d'affaires.

Suite aux appels d'offres, la société a conservé le marché ALLIANZ et a été retenue par le groupe KAVEO (AVIVA – GENERALI), ce marché ayant débuté début novembre 2018 avec de faibles volumes, qui ont augmenté en 2019.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 72 804 287 € HT, en augmentation de 12,07 % par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel il s'élevait à 64 960 442 € HT.

Ce chiffre d'affaire est principalement composé des produits suivants :

- 59 550 277 € de prestations d'expertise terrain, contre 53 196 548 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de l'ordre de 12 %,
- 4 131 361 € de prestations d'expertises réalisées via la plateforme (point d'entrée unique et télé expertise), contre 4 801 609 €, pour l'exercice précédent,
- 1 700 733 € de facturation de prestations ADENES, contre 1 138 396 € pour l'exercice précédent,
- 2 700 874 € de cotisations informatiques, contre de 2 499 360 € pour l'exercice précédent,
- 1 175 751 € de vente de matériel informatique, contre 492 968 € pour l'exercice précédent.

Les investissements suivants ont été réalisés au cours de l'exercice :

- 414 303 € en matière de logiciels, (renouvellement de licences microsoft et installation d'une nouvelle solution de téléphonie sur IP),
- 200 456 € en matière d'acquisition de matériel de bureau et informatique.

Aucun emprunt n'a été souscrit par la société en 2018. Au 31/12/2018, le montant du capital restant dû au titre des emprunts en cours s'élève à 399 227 €.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 73 077 018 € HT, contre 65 426 460 € HT au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,69 %.

Parmi ces charges :

- Le montant de la sous-traitance auprès des partenaires du réseau en matière de prestations d'expertise s'est élevé à 56 784 587 € (52 520 568 € pour l'exercice 2017) et représente 77,70 % des charges d'exploitation.
- Les salaires et charges sociales représentent 9,50 % des charges d'exploitation, ils s'élèvent à 6 942 421 € HT, contre 5 658 423 € HT pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 22,69 %. L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice a été de 159 salariés, contre 138 salariés pour l'exercice précédent.
- Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations s'est élevé à 543 026 € contre 429 391 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 26,47 %.

Le résultat d'exploitation se solde par un déficit de - 77 353 €, contre un déficit d'exploitation de - 272 950 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat financier de 166 169 €, incluant des revenus de titres de participation pour un montant de 338 275 €,
- d'un résultat exceptionnel de - 13 131 €,
- de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de - 147 165 €,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice d'un montant de 222 848 €, alors que l'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice de 44 176 €.

ACTIVITÉ DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

SOCIÉTÉ ADENES CLAIM MANAGEMENT (R.C.S PARIS n° 514 035 724)

Notre société détient 100 % du capital social de cette société par actions simplifiée unipersonnelle, qui a pour activité principale la gestion de dossiers sinistres sur délégation des assureurs.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 5 236 868 € HT, l'exercice s'étant soldé par un bénéfice d'un montant de 473 895 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à 1 030 796 €.

SOCIÉTÉ ADENES ASSISTANCE (R.C.S PARIS n° 523 302 107)

Notre société détient 100 % du capital social de cette société par actions simplifiée unipersonnelle, qui a pour activité principale la gestion déléguée des dossiers sinistres et réparations en nature sur délégation des assureurs.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018.

Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 328 € HT, l'exercice s'étant soldé par un déficit d'un montant de - 11 960 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à - 39 382 €.

SOCIÉTÉ ACCESSAVIE (R.C.S PARIS n° 821 128 238)

Notre société détient 100 % du capital social de cette société par actions simplifiée unipersonnelle, qui a pour activité principale l'activité d'expertise auprès des sociétés d'assurance, des entreprises et des

particuliers, dans tous les domaines et en particulier en matière d'adaptation des lieux de vie aux personnes souffrant handicaps.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018.

Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 0 € HT, l'exercice s'étant soldé par un déficit d'un montant de – 39 779 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à – 158 499 €.

SOCIÉTÉ FOCALYSE (R.C.S PARIS n° 800 174 732)

Notre société détient 82 % du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, qui a pour activité principale l'expertise en assurances et en particulier en matière de recherche de causes après sinistre et d'investigation.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018.

Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 597 428 € HT, l'exercice s'étant soldé par un bénéfice d'un montant de 59 687 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à 158 925 €.

SOCIÉTÉ BATI.FIVE ASSOCIES (R.C.S BORDEAUX n° 501 176 333)

Notre société détient 39 % du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 53 844 €, qui a pour activité principale la maîtrise d'œuvre et l'architecture, spécialisée en reconstruction après sinistre et l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 1 559 943 € HT, l'exercice s'étant soldé par un bénéfice d'un montant de 37 118 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à 259 822 €.

SOCIÉTÉ ELECTROREN (R.C.S PARIS n° 817 937 469)

Notre société détient 51 % du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, qui a pour activité principale l'expertise en assurance, l'assistance technique et la coordination dans les domaines de la réparation et le remplacement de tous biens d'équipements d'habitation ou professionnel.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 493 476 € HT, l'exercice s'étant soldé par un déficit d'un montant de - 25 971 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à – 4 661 €.

SOCIÉTÉ DYNAREN (R.C.S LYON n° 528 293 095)

Notre société détient 49,02 % du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 306 000 €, qui a pour activité principale toutes opérations d'intermédiation entre l'assuré, le lésé ou le maître d'ouvrage et les entreprises du bâtiment, en vue de faciliter la réalisation des prestations de réparation en nature ou travaux complémentaires de remise en état.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 4 403 090 € HT, l'exercice s'étant soldé par un bénéfice d'un montant de 245 774 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à 802 693 €.

SOCIÉTÉ ADENES CC (R.C.S BORDEAUX n° 828 751 420)

Notre société détient 100 % du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont l'activité consiste en l'exploitation de tous centres d'appel et plateformes téléphoniques.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 989 089 € HT, l'exercice s'étant soldé par un déficit d'un montant de - 343 197 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à – 570 538 €.

SOCIÉTÉ ELEX IARD (R.C.S PARIS n° 828 751 420)

Notre société détient 77,88 % du capital social de cette société anonyme au capital de 38 000 €, dont l'activité consiste en la formation.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à 482 670 € HT, l'exercice s'étant soldé par un bénéfice d'un montant de 142 221 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à 249 475 €.

SOCIÉTÉ ADENES EAD (R.C.S PARIS n° 839 463 510)

Notre société détient 100 % du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, actuellement sans activité.

Cette société a clôturé son premier exercice social le 31/12/2018. Au titre de cet exercice, elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires, l'exercice s'étant soldé par un déficit d'un montant de - 2 013 €.

Le montant des capitaux propres de la société au 31/12/2018 s'élève à 7 987 €.

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES DIRECTES

SOCIÉTÉ ELEX FRANCE (R.C.S PARIS n° 342 294 956)

Suite à l'absorption par la société ELEX FRANCE des sociétés ELEX BRETAGNE, ELEX NORD NORMANDIE (effet au 01/01/2018) et ELEX RHÔNE ALPES AUVERGNE (effet au 31/12/2018) :

- la société ADENES, qui détenait des actions de ces sociétés, a reçu des actions de la société ELEX FRANCE, dont elle détient à ce jour 5,80 % du capital social (participation inscrite au bilan pour 3 094 958 €),
- la société ELEX FRANCE a reçu des actions de la société ADENES qui étaient détenues par les sociétés absorbées, et détient actuellement 15,978 % du capital social de la société ADENES.

Suite à ces opérations, les sociétés ADENES et ELEX FRANCE ne sont pas en conformité avec les dispositions de l'article L 223-29 al.1 du Code de commerce qui mentionne qu'une société ne peut posséder d'actions d'une autre société si cette dernière détient une fraction de son capital supérieure à 10 %.

Il est précisé que dans cette situation, et à défaut d'accord entre les sociétés pour régulariser leur situation, la société qui détient la fraction du capital la plus faible de l'autre doit aliéner son investissement, et que, jusqu'à cette date, les actions sont privées de droit de vote.

En conséquence, et jusqu'à régularisation, les actions détenues par ADENES dans le capital d'ELEX FRANCE sont privées du droit de vote.

CESSION DE PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ ELEX NORD NORMANDIE (R.C.S DOUAI n° 513 980 995)

La société ADENES détenait 50,99 % du capital social de la société ELEX NORD NORMANDIE.

Le 20 avril 2018, la société ADENES a cédé aux sociétés ADENES PPE (actuellement dénommée ELEX FRANCE), ELEX RHÔNE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI-PYRÉNÉES 6 768 actions représentant 45 % du capital social de la société ELEX NORD NORMANDIE pour le prix global de 388 540,30 €.

Le pourcentage de détention de la société ELEX NORD NORMANDIE par ADENES a donc été ramené de 50,99 % à 5,99 %, et il a été ainsi mis fin à la situation de participation réciproque directe qu'il existait entre les sociétés ADENES et ELEX NORD NORMANDIE.

Il est rappelé que la société ELEX NORD NORMANDIE a ensuite été absorbée par la société ELEX FRANCE à effet du 01/01/2018.

SOCIÉTÉ ELEX RHÔNE ALPES AUVERGNE (R.C.S LYON n° 523 931 939) - ELEX BRETAGNE (R.C.S VANNES n° 453 839 912)

La société ADENES détenait 6 % des actions de la société ELEX RHÔNE ALPES AUVERGNE, inscrites au bilan de la société ADENES pour une valeur de 477 365 € et 6 % des actions de la société ELEX BRETAGNE inscrites au bilan de la société ADENES pour une valeur de 96 419 €.

Ces sociétés ayant été absorbées par la société ELEX FRANCE, la société ADENES s'est vue attribuer en remplacement de ces participations des actions de la société absorbante.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin de rationaliser le fonctionnement des activités de la société ADENES, il est projeté d'apporter d'ici la fin de l'exercice en cours à la société ADENES EAD, intégralement détenue par ADENES, les activités opérationnelles de télé-expertise ; ainsi, la société ADENES ne conserverait que ses activités « support ».

Par ailleurs, afin de faire face à la concurrence accrue, nous envisageons le renforcement des équipes relation client.

Sur l'année 2019 de nombreux arrêtés de catastrophe naturelle « sécheresse » devraient intervenir et générer de nombreuses missions sur des régions non habituellement concernées par cet événement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement de cette nature n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucune activité de cette nature n'a été réalisée au cours de l'exercice.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En vertu des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients.

Ces informations font l'objet d'une attestation du Commissaire aux comptes.

L'article D. 441-4 du Code de commerce a précisé que les sociétés présentent dans le rapport de gestion le nombre et le montant des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, dans un tableau dont le modèle a été fixé par le ministre chargé de l'économie.

Les moyens de notre service comptable ne nous permettent pas d'extraire les données relatives aux informations visées par les textes exposés ci-dessus. La société s'emploie à faire le nécessaire afin d'être en mesure de communiquer ce tableau pour l'exercice 2019.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés, et d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 222 848 €, comme suit :

- au poste « Réserve légale » : 11 150 €,
- le solde, soit 211 698 €, au poste « autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des tous les administrateurs de la société arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée, il convient donc que l'assemblée statue sur les propositions de renouvellement ou de remplacement qui lui sont soumises.

Administrateurs représentant les actionnaires porteurs d'actions de catégorie RI :

Les administrateurs dont les mandats arrivent à expiration sont Messieurs Olivier BONIFACE et Olivier CRETINON.

Messieurs Olivier BONIFACE et Olivier CRETINON ont demandé le renouvellement de leurs mandats en qualité d'administrateur représentant les actionnaires de la branche RI.

Ces candidats ont précisé qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler les mandats de Messieurs Olivier BONIFACE et Olivier CRETINON dans leurs fonctions d'administrateurs, pour une nouvelle période de cinq années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Administrateurs représentant les actionnaires porteurs d'actions de catégorie PPE :

Les administrateurs dont les mandats arrivent à expiration sont Messieurs Raphaël XIXONS, Olivier GLOUX et Bertrand PIERRAT.

Messieurs Raphaël XIXONS et Olivier GLOUX ont demandé le renouvellement de leur mandat en qualité d'administrateurs représentant les actionnaires de la branche PPE.

Monsieur Pierre TAMBERI a présenté sa candidature au mandat d'administrateur représentant les actionnaires de la branche PPE.

Ces candidats ont précisé qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nous vous proposons en conséquence :

- De renouveler les mandats de Messieurs Raphaël XIXONS et Olivier GLOUX dans leur fonction d'administrateur pour une nouvelle période de cinq années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.
- De désigner M. Pierre TAMBERI en qualité d'administrateur en remplacement de M. Bertrand PIERRAT pour une durée de cinq années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Administrateurs représentant les actionnaires porteurs d'actions de catégorie RCC :

Les administrateurs dont les mandats arrivent à expiration sont Messieurs Guy CAUMES et Alain CHOUREAU.

La société a reçu les quatre candidatures des personnes suivantes : M. Guy CAUMES, M. Alain CHOUREAU, M. Serge LE ROI, M. Frédéric MORIEZ.

Au jour de l'établissement du présent rapport, les quatre candidats n'ont pas fourni les justificatifs de soutien de la société EUFEX, associé porteur de l'intégralité des actions de la catégorie RCC qui, selon les dispositions de l'article 18 des statuts, ne peut soutenir que deux candidats.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 435 €, n'ayant pas généré d'imposition vu que le résultat fiscal de l'exercice est déficitaire.

Il est précisé que ces charges correspondent à des amortissements non déductibles fiscalement.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de vos Co-Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

II – RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ADENES

MODALITÉS DE LA CONSOLIDATION :

Les comptes consolidés qui vous sont présentés incluent dans le périmètre de consolidation les sociétés répondant à la définition « d'entités ad hoc », telles que définies par le règlement CRC n° 99-02 modifié par le règlement CRC n° 2014-03 du 4/052004.

La date de consolidation retenue comme date d'établissement des comptes consolidés est le 31 décembre 2018.

À l'exception de la société DUPORTAL MAROC SA, dont les comptes sont établis en dirham marocain, et qui ont été convertis en euro selon la méthode du cours de clôture, toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation établissent leurs comptes sociaux en euros, les comptes consolidés qui vous sont présentés sont donc établis en euros.

La méthode de consolidation retenue est la méthode de l'intégration globale, sauf en ce qui concerne la société DYNAREN, pour laquelle la méthode de mise en équivalence a été retenue.

Les comptes consolidés qui vous sont présentés incluent dans leur périmètre vingt sociétés, contre vingt-cinq pour l'exercice 2017, cette différence étant due à l'entrée de la société ADENES EAD dans le périmètre d'intégration et aux sorties du périmètre des sociétés ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE, ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE, CABINET SENEJEAN, DUOTEC BCCA, DUOTEC 91 et DUOTEC PACA.

Les notes annexées aux états financiers consolidés vous donnent toutes informations sur l'identité des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi que sur les règles d'établissement des comptes consolidés.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE :

Le groupe ADENES a développé une offre de services complète adaptée au marché de l'assurance axée sur le traitement des sinistres d'assurés pour le compte des assureurs et la maîtrise des risques :

- expertise après sinistre (sur site, visio-expertise, et par télé expertise),
- réparation en nature après sinistre,
- recherche et investigation afin de déterminer les causes des sinistres,
- maîtrise d'œuvre,
- gestion déléguée de dossiers sinistres pour le compte de compagnies d'assurance, point d'entrée unique,
- audit des risques et visites de sites,
- estimation préalable des risques,
- expertise et conseil en matière d'adaptation de tous immeubles aux personnes souffrant de handicaps et aux seniors, activité développée par la société ACCESSAVIE,
- gestion des standards téléphoniques des sociétés du groupe exerçant l'activité d'expertise dans le domaine du PPE,
- formation des experts.

Les sociétés du groupe ADENES exercent leurs activités d'expertise sous les marques ADENES et ELEX.

MOUVEMENTS DE CAPITAL, ACQUISITION ET CESSIION DE PARTICIPATIONS, INTERVENUS AU SEIN DES SOCIÉTÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la diversification des activités du groupe, la société ADENES a souscrit au mois d'avril 2018 à 100 % du capital initial de la société ADENES EAD (839 463 510 R.C.S PARIS), dont l'activité consiste en l'exercice d'activités relatives à l'expertise à distance.

Le 20 avril 2018, la société ADENES a cédé aux sociétés ADENES PPE (actuellement dénommée ELEX FRANCE), ELEX RHÔNE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI-PYRÉNÉES 6 768 actions représentant 45 % du capital social de la société ELEX NORD NORMANDIE, la société ADENES conservant 5,99 % du capital social de la société.

La société ELEX FRANCE (anciennement dénommée ADENES PPE) a poursuivi ses opérations de restructurations en vue de renforcer son implantation géographique sur le territoire national, et fédérer les sociétés d'expertises intervenant dans le domaine du PPE.

Par assemblées générales en date du 31/12/ 2018, la société ELEX FRANCE a procédé à la fusion absorption des sociétés ELEX NORD NORMANDIE, ELEX RHÔNE ALPES AUVERGNE et ELEX BRETAGNE.

La société ELEX FRANCE a acquis l'intégralité du capital social de la société E.A.D.C (753 105 063 RCS VALENCIENNES), et a augmenté sa participation dans la société ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE.

MOUVEMENTS DE CAPITAL, ACQUISITION ET CESSIION DE PARTICIPATIONS, INTERVENUS AU SEIN DES SOCIÉTÉ DU GROUPE POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au mois de juillet 2019 la société ELEX FRANCE a acquis l'intégralité des actions de la société ELEX GRAND EST.

ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

En 2018, de multiples « petits » événements climatiques localisés et des arrêtés de catastrophe naturelle sécheresse sur le Sud de la France ont généré des volumes de dossiers importants pour les sociétés du groupe exerçant l'activité d'expertise.

La société ADENES a été sélectionnée par le groupe KAVEO (AVIVA – GENERALI) dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, ce qui devrait générer une augmentation des missions d'expertise à compter de la date d'effet du contrat, fixée au mois de novembre 2018.

Concernant les activités du groupe autres que l'expertise, on note :

- ADENES CLAIM MANAGEMENT a contracté un marché avec le groupe GENERALI pour de la délégation de gestion IARD,
- la croissance de l'activité de FOCALYSE pour la recherche de causes,
- un bon développement de la société DYNAREN, avec une activité en direct avec les compagnies d'assurance en forte croissance,
- l'entrée de la société POLYEXPERT au capital social de la société BATIFIVE ASSOCIÉS, suite à la réalisation d'une augmentation de capital, qui devrait participer au développement de la société.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la société d'expertise comptable SYGNATURES, sise à TOULOUSE, 8 chemin de la terrasse, et ont été communiqués au Comité Directeur du 9 septembre 2019, qui les a validés.

Le groupe ADENES a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires consolidé de 136 133 k€ HT, en augmentation de 10,39 % par rapport à l'exercice 2017 au cours duquel il s'était élevé à 123 314 k€ HT.

Le chiffre d'affaires est réparti comme suit entre les activités du groupe :

- 93,42 % provient de l'activité d'expertise après sinistre, contre 97,21 % pour l'exercice 2017,
- 1,15 % provient de l'activité de reconstruction après sinistre, contre 1,27 % pour l'exercice 2017,
- 3,85 % provient de l'activité de délégation de gestion de sinistre,
- 1,58 % provient de l'activité réparation de dommages, contre 0,069 % pour l'exercice 2017.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 129 764 K€, contre 116 964 k€ pour l'exercice 2017, elles sont principalement constituées :

- des autres achats et charges externes 45 811 k€ contre 45 873 k€ pour l'exercice 2017,
- des impôts et taxes 3 663 k€ contre 2 926 k€ pour l'exercice 2017,
- des dotations aux amortissements sur immobilisations 1 657 k€ contre 1 730 k€ pour l'exercice 2017),
- des salaires et charges sociales 78 494 k€ contre 66 289 k€ pour l'exercice précédent.

Il est précisé que les sociétés du groupe emploient 1 322 salariés (1 122 pour l'exercice 2017), dont 520 cadres.

Le CICE, d'un montant de 492 k€, a été comptabilisé au crédit du compte 6490 « Crédit CICE ».

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2018 par le groupe ADENES s'élève à 10 561 k€, en augmentation de 14 % par rapport à l'exercice 2017 au cours duquel il s'était élevé à 9 256 k€.

Le déficit financier s'élève à - 131 k€, alors que l'exercice précédent avait dégagé un résultat financier de 3 228 K€. Cette diminution est due à la baisse des produits financiers de participations qui s'élèvent à 162 k€ contre 3 574 k€ en 2017.

Le résultat exceptionnel se solde par un déficit de - 732 k€, contre un déficit exceptionnel de - 811 k€ pour l'exercice précédent.

La charge d'impôt s'élève à 2 537 k€ contre 2 501 k€ pour l'exercice 2017.

Le résultat d'ensemble consolidé s'élève à 7 302 k€, en diminution de 22,26 % par rapport à l'exercice précédent au cours duquel il s'élevait à 9 393 k€.

Ce résultat d'ensemble consolidé est décomposé comme suit :

- 967 k€ pour le résultat du groupe (565 k€ pour l'exercice 2017),
- 6 336 k€ pour le résultat hors groupe (8 828 K€ pour l'exercice 2017).

Structure financière

L'actif immobilisé s'élève à 9 422 k€, en augmentation de 19,75 % par rapport à l'exercice 2017 au cours duquel il s'élevait à 7 868 k€, dont :

- 760 k€ d'immobilisations incorporelles,
- 4 749 k€ d'immobilisations corporelles,
- 1 267 k€ d'immobilisations financières
- 2 258 k€ d'écarts d'acquisition,
- 386 k€ de participations mises en équivalence.

L'actif circulant s'élève à 61 597 k€ (59 607 k€ pour 2017), dont 30 412 k€ de créances clients et 12 978 K€ de disponibilités.

Au 31 décembre 2018, le montant de la situation nette totale (groupe + minoritaires) s'élève à 12 834 k€, contre 12 885 k€ pour l'exercice 2017.

Le montant des dettes est de 57 096 k€, en augmentation par rapport à l'exercice 2017 où il s'élevait à 52 966 k€. Ces dettes sont réparties comme suit :

- 7 528 k€ d'endettement financier brut et assimilés,
- 14 815 k€ de dettes fournisseurs,
- 24 450 k€ de dettes fiscales et sociales (dont 426 k€ d'IS),
- 10 302 k€ d'autres dettes.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement de cette nature n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe ADENES n'a effectué aucune activité de ce type au cours de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le marché reste extrêmement concurrentiel : les prochaines années conduiront à un resserrement marqué du nombre d'acteurs de l'expertise, notre objectif restant de se placer parmi les quatre premiers prestataires du marché.

À cet effet, nous comptons poursuivre le processus de réorganisation en profondeur de l'activité PPE sous la marque ELEX au travers du projet « ADENES 2020 » :

- Mise en place de centres de relations clients ;
- Mise en place de pôles de sortie
- Mise en place d'organisations locales disposant de personnel dédié à la gestion de sinistres complexes ;
- Accentuation de la digitalisation ;
- Instauration de formations permanentes des experts en vue de l'amélioration de la relation client.

Le Groupe ADENES dispose de savoir-faire, d'outils performants, et d'une grande flexibilité, ce qui lui donnera les moyens de conquérir d'autres cibles clients que celle des assureurs.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Co-Commissaires aux comptes de la société ont établi un rapport sur les comptes consolidés.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément, et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
La société XRPERT



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

euraudit

81 Boulevard Carnot
Résidence Cap Wilson
31000 Toulouse

« ADENES »

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**
Exercice clos le 31 décembre 2018

« ADENES »

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.645.988 €

18, rue Hélène et François MISSOFFE

PARIS (Ile-de-France)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

« ADENES »

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société ADENES S.A.S.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ADENES S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « 2. *Faits significatifs de la période* » de l'annexe présente les opérations de restructuration intervenues au cours de l'exercice au sein du groupe et leur traitement dans les comptes consolidés.

Les notes « 3.2 Modalités de consolidation », « 4. *Informations relatives au périmètre de consolidation* » et « 5. *Comparabilités des comptes* » de l'annexe exposent les modalités de consolidation des sociétés comprises dans le périmètre de votre groupe ainsi que les variations de périmètre de la période et de la période précédente.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directeur Général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Labège et Toulouse, le 13 septembre 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.



Anne Briqueteur
Associée

EURAUDIT



Julien DUEFFAU
Associé gérant

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs immobilisés		9 422	7 868
Ecart d'acquisition	6.1	2 258	2 258
Immobilisations incorporelles	6.2	760	985
Immobilisations corporelles	6.3	4 749	3 303
Immobilisations financières	6.4	1 267	1 048
Participations mises en équivalence	6.5	386	273
Actifs circulants		61 597	59 607
Stocks et en-cours	6.6	8 045	5 707
Clients et comptes rattachés	6.7	30 412	25 635
Impôts différés actifs	6.15	1 140	922
Autres créances et comptes de régularisation	6.8	9 023	11 414
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.9	12 978	15 929
Total Actif		71 018	67 474
Capitaux propres		12 834	12 885
Capitaux propres (Part du Groupe)		4 068	3 058
Capital social	6.10	1 646	1 646
Primes liées au capital		2 813	2 813
Réserves consolidées		(1 358)	(1 966)
Réserves de conversion	6.10	(0)	(0)
Résultat net (Part du Groupe)		967	565
Intérêts minoritaires		8 766	9 828
Réserves des minoritaires		2 431	1 000
Réserves de conversion		(0)	0
Intérêts minoritaires de la période		6 336	8 828
Ecart d'acquisition passif	6.1		29
Provisions pour risques et charges	6.11	1 088	1 623
Dettes financières	6.12	7 528	14 061
Dettes d'exploitation		49 568	38 876
Fournisseurs et comptes rattachés	6.13	14 815	13 174
Impôts différés passifs	6.15	0	68
Autres dettes et comptes de régularisation	6.14	34 753	25 634
Total Passif		71 018	67 474

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Chiffre d'affaires	7.1	136 133	123 314
Autres produits d'exploitation	7.2	3 583	2 468
Produits d'exploitation		139 716	125 782
Achats consommés	7.3	(14 806)	(16 270)
Services extérieurs	7.4	(31 005)	(29 603)
Charges de personnel	7.5	(78 494)	(66 289)
Impôts et taxes	7.6	(3 663)	(2 926)
Dépréciations nettes	7.7	8	143
EBITDA		11 756	10 837
Dotations nettes aux amortissements	7.7	(1 658)	(1 621)
Provisions nettes	7.7	464	40
Résultat d'exploitation (EBIT)		10 561	9 256
Produits financiers		162	3 574
Charges financières		(293)	(345)
Résultat financier	7.8	(131)	3 228
Résultat courant		10 430	12 484
Produits exceptionnels		760	1 976
Charges exceptionnelles		(1 492)	(2 787)
Résultat exceptionnel	7.9	(732)	(811)
Impôts sur le résultat	7.10	(2 538)	(2 501)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		29	15
Résultat net des entités intégrées		7 190	9 187
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.5	113	206
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 303	9 393
<i>Dont Part du Groupe</i>		967	565
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		6 336	8 828

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation (EBIT)		10 561	9 256
Dotations aux amortissements	7.7	1 678	1 634
Dotations (reprises) aux Provisions	7.7	(484)	(53)
EBITDA		11 756	10 837
Autres éléments financiers et exceptionnels encaissés	7.8 7.9	(453)	2 974
Elimination de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.5	(113)	(206)
IS décaissé (net des dettes/créance d'impôt, CICE)	7.10	(1 752)	(2 658)
Variation des stocks nets	6.16	(2 419)	(1 041)
Variation des créances clients nettes	6.16	(3 494)	273
Variation des autres créances nettes	6.16	1 409	1 746
Variation des dettes fournisseurs	6.16	657	(2 442)
Variation des autres dettes	6.16	5 441	(6 526)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFR)		1 595	(7 991)
Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité (A)		11 032	2 956
Acquisitions d'immobilisations (nettes des dettes)	6.2	(2 645)	(13 401)
Cessions d'immobilisations (nettes des créances)	7.9	37	125
Encaissement sur actifs financiers	6.4	78	0
Incidence des variations de périmètre		(78)	1 562
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)		(2 608)	(11 713)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(7 853)	(5 996)
Dividendes intra groupe versés		0	(506)
Augmentations de capital en numéraire versées par les minoritaires		107	4 115
Emission d'emprunts	6.12	719	12 076
Remboursement des emprunts bancaires	6.12	(2 874)	(2 087)
Intérêts décaissés	6.12	(273)	0
Trésorerie provenant des opérations de financement (C)		(10 175)	7 601
Incidences des variations des taux de change		0	
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)		(1 750)	(1 156)
Trésorerie nette à l'ouverture	6.9	14 697	15 853
Trésorerie nette à la clôture	6.9	12 946	14 697
Variation de trésorerie nette		(1 750)	(1 156)

Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserve sur autocontrôle	Réserve de conversion	Total Capitaux propres	Total Capitaux propres (Part du Groupe)	Total Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 646	2 813	13 742	(360)	0	17 841	3 904	13 938
Variation du capital social								
Distribution de dividendes			(6 503)			(6 503)	(34)	(6 469)
Résultat de la période			9 393			9 393	565	8 828
Effet de change					0	0	0	(0)
Actions détenues en autocontrôle				(100)		(100)	(5)	(95)
Variation de taux d'intérêt			(8 025)			(8 025)	(1 433)	(6 592)
Autres mouvements			278			278	60	218
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 646	2 813	8 887	(460)	(0)	12 885	3 058	9 828
Variation du capital social			107			107		107
Distribution de dividendes			(7 853)			(7 853)		(7 853)
Résultat de la période			7 303			7 303	967	6 336
Effet de change					(0)	(0)	0	(0)
Actions détenues en autocontrôle				(399)		(399)	(18)	(381)
Autres variations			944			944	43	901
Frais net d'IS relatifs aux fusions			(92)			(92)	(4)	(88)
Autres mouvements			(60)			(60)	22	(83)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 646	2 813	9 235	(859)	(0)	12 835	4 068	8 767

1. Présentation du GROUPE ADENES

Ce document contient les comptes consolidés de la société ADENES SAS et de ses filiales, désignées sous l'appellation « Groupe ADENES » ou « Groupe », pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

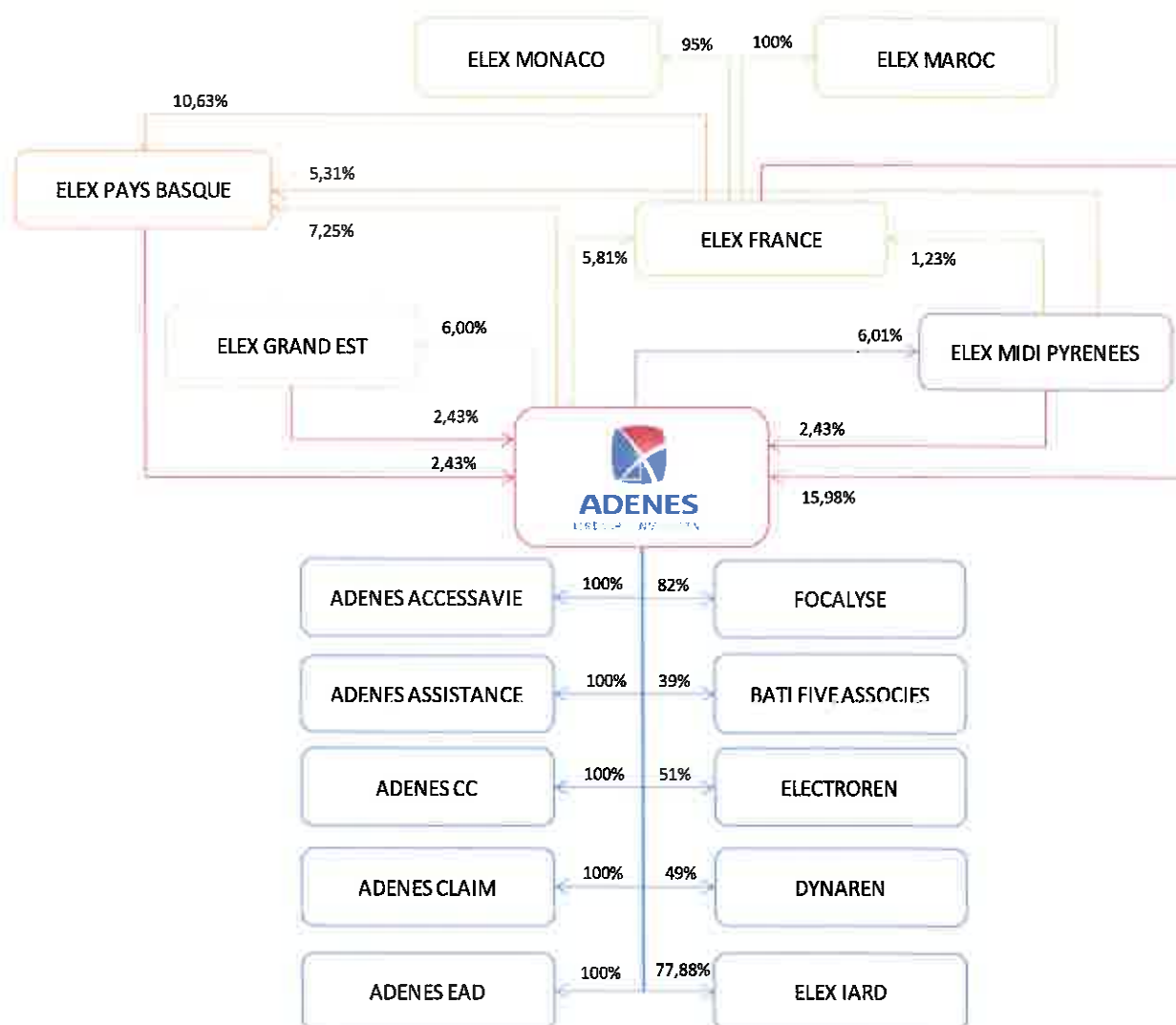
ADENES SAS, est une Société par Actions Simplifiée de droit français dont le capital est de 1 645 988 euros, et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 511 709 677. Son siège social est situé au 18 Rue Hélène et François MISSOFFE, 75 017 Paris.

ADENES est un producteur de services sur les marchés de l'assurance et de la maîtrise des risques, qui offre une gamme étendue de prestations dans les domaines de l'expertise, l'assistance et l'accompagnement à la gestion de sinistres.

Le Groupe ADENES a développé une offre de services, composite et flexible, adaptée aux attentes des assureurs, soucieux de disposer de prestations de qualité et de garanties d'efficacité quant à la maîtrise des coûts.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes françaises et approuvés par le Conseil de surveillance le 6 septembre 2019.

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2018



2. Faits significatifs de la période

Les faits significatifs de la période sont les suivants :

- Création de la société SAS ADENES EAD le 3 avril 2018 détenue à 100 % ;
- Signature du contrat avec le Groupe KAREO (AVIVA – GENERALI) avec un début d'activité début novembre 2018 ;
- Les titres de la société ELEX NORD ont été cédés à hauteur de 45% par la société ADENES aux sociétés ELEX FRANCE, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI-PYRENEES ;
- Les sociétés ELEX FRANCE, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI-PYRENEES ont acquis le 20 avril 2018 auprès de la société ADENES une participation à hauteur de 45% de la société ELEX NORD, détentrice de 6% dans la société ADENES ;
- Les sociétés ELEX BRETAGNE, ELEX NORD et ELEX RHONE ALPES AUVERGNE ont été absorbées par la société ELEX FRANCE.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

3.1.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux principes comptables et règles en vigueur en FRANCE définis par le Code de commerce (art. L.123-12 et suivants et R.123-172 à R.123-208) et par le Plan Comptable Général (règlement CRC n°99-02 et règlement ANC n°2014-03 actualisé en 2016).

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est le millier d'Euro (K€).

3.1.2. Utilisations d'estimations de la Direction

L'établissement des états financiers implique de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. La direction est amenée à réviser ces estimations en fonction de l'expérience passée et de sa vision du marché.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement :

(a) Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

La Direction apprécie à chaque clôture l'existence d'indice de perte de valeur des écarts d'acquisition et évalue une valeur recouvrable en fonction d'une situation nette corrigée des fonds de commerce réévalués comme indiqué en Note 3.3.1.2 ci-dessous.

(b) Utilisation des déficits fiscaux reportables

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont comptabilisés si la Direction dispose d'une visibilité suffisante dans la récupération de ces déficits.

(c) Evaluation des encours de production de prestation de service

La Direction évalue le pourcentage d'avancement des affaires à la date de clôture et détermine un montant d'honoraires moyen par dossier.

(d) Evaluation des provisions risques et charges

La Direction analyse avec ses conseils juridiques les litiges et évalue les provisions à comptabiliser s'il est nécessaire de réaliser une sortie de trésorerie pour le Groupe.

(e) Engagements sociaux

La Direction examine les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi notamment le taux d'actualisation, le taux de *turn over* et le taux de progression des salaires.

(f) Evaluation des créances

La Direction évalue la valeur vénale des créances en fonction des probabilités de recouvrement.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées

Les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre. Les présents comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels des sociétés filiales de la société ADENES SAS. Ces comptes individuels, arrêtés au 31 décembre 2018, couvrent une période de 12 mois, à l'exception de la société ADENES EAD créée en cours d'exercice.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos :

- au 31 décembre 2017 pour les éléments relatifs au bilan ;
- au 31 décembre 2017, couvrant une période de 12 mois pour les éléments relatifs au compte de résultat et aux flux de trésorerie.

Les comptes individuels relatifs aux périodes présentées des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenues pour le Groupe. Ils sont retraités afin d'être homogènes avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

3.2.2. Méthodes de consolidation

3.2.2.1. Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles à la date de clôture des comptes sont pris en considération.

Les états financiers de filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entité consolidante dits « Part du Groupe », et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « Intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité intégrée globalement et les autres entités consolidées.

3.2.2.2. Participations contrôlées sous influence notable : mise en équivalence

Les participations sous influence notable sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote), sans en avoir le contrôle. Les participations sous influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées et consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans les « Participations mises en équivalence » dans les immobilisations financières dans le bilan consolidé. La quote-part du Groupe dans les profits et pertes est présentée dans l'état du compte de résultat sur la ligne « Résultat net des participations mises en équivalence ».

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les participations sous influence notable, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une participation sous influence notable est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes à venir. La participation dans une entité sous influence notable est la valeur comptable de la participation en tant que telle, ainsi que toute part à long terme qui en substance constitue une partie de la participation nette telle que des prêts ou des créances liées à des participations. Lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé si le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de la participation. Si l'entité sous influence notable enregistre ultérieurement des bénéfices, le Groupe ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

3.2.2.3. Participations disposant d'un partenariat : intégration globale

Le Groupe, à travers la société ADENES, dispose de contrat de partenariat dans des participations détenues à hauteur de 6%. Le Groupe exerce un contrôle sur ces participations compte tenu des dispositions incluses dans le contrat de partenariat. Ces participations contrôlées disposant d'un faible lien capitalistique sont qualifiées d'entité *ad hoc* au regard des dispositions du référentiel comptable relatif aux comptes consolidés.

Une entité *ad hoc* est en effet définie comme une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité *ad hoc* est structurée et organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux. Une entité *ad hoc* est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors qu'une ou plusieurs entreprises contrôlées ont en substance en vertu de contrats, d'accord, de clauses statutaires, le contrôle de l'entité.

Pour déterminer l'existence de ce contrôle, le référentiel comptable recommande d'apprécier l'économie de l'ensemble de l'opération à laquelle l'entité *ad hoc* participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette entité et l'entité consolidante. Dans cette optique les critères suivants ont été pris en considération par la Direction :

- une société régionale ne peut sortir du réseau qu'à l'unanimité des membres de l'assemblée générale, or la société ADENES peut exercer son droit de veto compte tenu de sa détention de 6% dans chacune des entités régionales ;
- les méthodes de travail sont imposées par la société ADENES ;

- la marque est commune aux différentes sociétés ;
- les différentes entités utilisent un logiciel commun ;
- le contrat prévoit dans son article « 6.3 – *Résiliation du contrat de partenariat* » que la société ADENES peut mettre fin au contrat de partenariat si les conditions de l'article « 5.2 – *Obligations de la société partenaire* » ne sont pas respectées. L'article 5.2 traite des thèmes suivants : traitement des dossiers, exécution personnelle des prestations, qualité globale et processus d'exécution et de réalisation des missions, confidentialité.

Ces entités disposant d'un partenariat sont consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale. La part non détenue par le Groupe est présentée en intérêts minoritaires dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires relatifs aux participations disposant d'un partenariat et qualifiée d'entité ad hoc sont présentés en Note 6.10.2.

3.2.2.4. Titres détenus en autocontrôle

Les actions émises par la société consolidante ADENES SAS qui sont détenues directement ou indirectement par les sociétés contrôlées, sont qualifiées de titres détenus en autocontrôle.

Ces titres détenus en autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, de même que les dividendes provenant de ces titres et le cas échéant les dépréciations comptabilisées.

Le prix de cession de titres détenus en autocontrôle, et la plus ou moins-value correspondante, nette d'impôt, sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

La détention de titres en autocontrôle par les sociétés contrôlées non détenue à 100% par le Groupe, conduit à une modification du pourcentage d'intérêt dans ces sociétés. Cette modification se traduit par diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans les sociétés détentrices de titres en autocontrôle.

3.2.2.5. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés pour leur valeur comptable dans les états financiers.

Les intérêts dans les capitaux propres et le résultat net des entreprises intégrées globalement revenant aux associés ou actionnaires autres que l'entreprise consolidante sont présentés dans des rubriques distinctes :

- au passif du bilan consolidé, en dehors des capitaux propres groupe et des dettes,
- au compte de résultat, après le résultat net total dans le compte de résultat consolidé.

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

3.2.2.6. Opérations éliminées dans les états financiers consolidés

Dans les états financiers consolidés il est procédé à l'élimination des éléments suivants :

- Comptes réciproques de créances et de dettes ;
- Opérations internes au Groupe (achats, ventes, dividendes, marges internes ...) ;
- Provisions constituées au titre d'entités consolidées ;
- Toute autre opération impliquant les deux entités du Groupe.

3.2.2.7. Conversion des comptes établis en devises étrangères

Les participations établissant leurs états financiers en devises étrangères correspondent à des entités se trouvant à l'étranger, et dont leurs opérations ne sont pas conduites par le Groupe à partir de la FRANCE. Ces entités étrangères maîtrisent à ce jour leurs opérations et sont gérées de manière indépendante. Les états financiers des entités étrangères sont établis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, cette monnaie peut être différente de la devise locale de l'entité.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue selon la méthode dite du cours de clôture :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres appelée « Réserve de conversion » et réparti entre la part du Groupe et la part des intérêts minoritaires. La variation sur une période de cette réserve de conversion est comptabilisée dans les capitaux propres.

Les taux utilisés pour la conversion des états financiers en devises étrangères sont les suivants :

Parité Euros / Devises	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2018	2018	2017	2017
DIR - Dirham marocain	0,091258	0,090300	0,089112	0,090964

3.3. Méthodes comptables et règles d'évaluation

3.3.1. Ecart d'acquisition

3.3.1.1. Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise les acquisitions d'entité selon la méthode dite de l'acquisition conformément au règlement CRC n°99-02 actualisé.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes consolidés.

Le Groupe évalue les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans le solde net des actifs et passifs identifiables acquis évalués à la juste valeur, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Conformément au règlement CRC n°2005-10, les écarts d'évaluation reconnus sur les actifs incorporels identifiables sont limités afin de ne pas créer un écart d'acquisition négatif.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à la juste valeur, l'écart d'acquisition passif est inscrit au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Lorsque la prise de contrôle dégage un écart d'acquisition passif, aucun écart d'évaluation positif n'est constaté. Lorsque l'acquisition est réalisée dans des conditions avantageuses et qu'elle ne présente pas de risque, l'écart d'acquisition négatif est alors repris en résultat sur la période.

La période pour évaluer la juste valeur du prix d'acquisition, y compris les compléments de prix éventuels, et pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs identifiables, est d'une durée de 12 mois après la date d'acquisition. Passé ce délai, toute modification du prix d'acquisition et de la valeur des actifs et passifs identifiables est comptabilisée en résultat.

3.3.1.2. Evaluation à chaque date de clôture

Le règlement n°2015-07 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, conduit à ne plus amortir de façon systématique les écarts d'acquisition. En effet l'écart d'acquisition n'est plus amorti lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. En application de ce texte, le Groupe ne pratique plus d'amortissement sur les écarts d'acquisition depuis l'exercice clos au 31 décembre 2016. Les amortissements précédemment comptabilisés pour 838 K€ sont maintenus dans les états financiers consolidés.

La Direction apprécie à la clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué sur la base d'une valeur recouvrable déterminée sur une situation nette comptable corrigée des fonds de commerce réévalués et des titres en autocontrôle. Le fonds de commerce réévalué est valorisée par :

- le résultat moyen des trois derniers exercices x 4
- et le CA moyen pondéré x 15 % (pondération de 3 pour l'exercice N, 2 pour l'exercice N-1, et 1 pour les exercices N-2 à N-4).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable.

3.3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition ou de production, ou leur juste valeur si elles ont été acquises dans le cadre d'une acquisition, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations liées à des pertes de valeur constatées.

Les frais financiers spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les coûts de développement ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan et restent en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Lorsque cela est applicable, le coût total de l'actif corporel est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément étant comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les amortissements pour dépréciation ont été déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en fonction de leur utilisation probable. Les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements, aménagements et installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau et informatiques	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

3.3.3. Contrats de location

3.3.3.1. Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la

juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe.

Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

3.3.3.2. Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de location financement et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat. Les paiements minimaux futurs dus sont présentés dans les engagements financiers.

3.3.4. Dépréciation des actifs

Les actifs immobilisés, à durée de vie définie ou indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période, et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Des tests de dépréciation sont éventuellement réalisés en comparant la valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

3.3.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Participations ne répondant pas aux critères présentés en Note 3.2.2 ci-dessus, et de participations répondant aux critères présentés en Note 3.2.2 ci-dessus mais non consolidées du fait de leur caractère non significatif. Ces participations sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces participations sont évaluées à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur d'une participation non consolidée sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de la participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées en charges financières.
- Prêts, dépôts et cautionnements : ces actifs sont comptabilisés sur la base des montants payés. En cas de signe objectif de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés.

3.3.6. Stocks d'encours de production de services

Les stocks comptabilisés dans les états financiers correspondent aux dossiers d'expertise en cours à la date de clôture des comptes.

Ces stocks d'encours de production de services sont évalués en fonction d'un pourcentage d'avancement des dossiers et d'un montant d'honoraires moyen par dossier.

3.3.7. Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur de recouvrement estimée, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés, est inférieure à la valeur comptable, en tenant compte des sommes couvertes par les organismes d'assurance-crédit.

3.3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme offrant une grande liquidité et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme sont évalués à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.3.9. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués et présentés selon :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, la participation salariale. Ces avantages à court terme sont présentés dans le compte de résultat sur la ligne « Charges de personnel » ;
- Les avantages à long terme, telles que les médailles du travail, les indemnités de fin de contrat, et les avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestations définies).

Le Groupe n'a pas mis en place d'avantages au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies. Son engagement se limite aux indemnités légales de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses financières et des hypothèses démographiques qui sont présentées en Note 6.11. Cette évaluation de l'obligation est effectuée tous les ans. Les engagements sont présentés dans le bilan.

3.3.10. Autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges, est comptabilisée dès qu'il existe une obligation, nettement précisée quant à son objet, résultant d'événements survenus ou en cours, et rendant probable une sortie de ressources mais dont l'échéance reste incertaine. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en excluant les produits éventuellement attendus. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une évaluation au cas par cas à la date de clôture et les provisions sont ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

3.3.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées et les autres éléments comptabilisés selon dispositions fiscales locales dans les comptes annuels des entités consolidées, sont annulées dans les comptes consolidés du Groupe. Ce retraitement donne lieu à la constatation d'une imposition différée le cas échéant.

3.3.12. Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur juste valeur au moment de leur acquisition (coût de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti.

Le Groupe n'applique pas la méthode préférentielle du Règlement CRC n°99-02 consistant à étaler sur la durée de vie de l'emprunt les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission d'emprunts obligataires.

Le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés et d'instruments de couverture.

3.3.13. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend :

- des prestations de services d'expertise ;
- de vente de marchandises correspondant à du matériel ;

3.3.14. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les gains et pertes de change en résultant sont inscrits au compte de résultat en charges ou produits financiers lorsque l'opération a un caractère financier et en charges ou produits d'exploitation lorsque l'opération a un caractère commercial.

3.3.15. Fiscalité

3.3.15.1. Impôts sur les sociétés

Toutes les sociétés du groupe sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

Il existe un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés suivantes : ADENES, ADENES ASSISTANCE, ADENES CLAIM MANAGEMENT et ACCESAVIE. Les autres sociétés du Groupe sont fiscalement indépendantes.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- Les charges d'impôt sont comptabilisées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale,
- La société mère comptabilise la dette globale d'impôt vis-à-vis de l'Etat étant légalement seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale sur cet impôt,
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère.

3.3.15.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur dans les états financiers consolidés d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Les différences permanentes telles que les dépréciations des écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'une fiscalité différée.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation des impôts différés sont ceux relatifs à l'entité fiscale dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif. Le taux d'imposition retenu pour les sociétés françaises est de 33,33% et le taux d'impôt local pour les sociétés étrangères.

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

Les impôts différés ont été comptabilisés en fonction des échéances de retournement des différences temporaires et des nouveaux taux d'imposition issus de la loi de finance 2018. En fonction de la date de retournement, le taux d'impôt passe de 33,33% à 25%.

Les impôts différés actifs et impôts différés passifs sont présentés en position nette (impôts différés nets) pour chaque entité fiscale.

En présence d'impôts différés nets actifs générés principalement par des situations fiscales déficitaires (déficits fiscaux reportables), les impôts différés actifs sont comptabilisés (reconnus) dans le bilan consolidé que dans la mesure où il est fortement probable qu'ils seront imputés sur des bénéfices futurs de l'entité fiscale concernée. Les impôts différés actifs non reconnus sont mentionnés le cas échéant dans la Note 6.15 ci-dessous.

3.3.16. Contribution économique territoriale

Les deux composantes de la contribution économique territoriale (CET), la contribution foncière des entreprises (CFE) d'une part et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'autre part, sont présentées au compte de résultat consolidé en « Impôts et Taxes » conformément aux recommandations de l'ANC.

3.3.17. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent.

3.3.18. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – Part du Groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action correspond au résultat par action – Part du Groupe – tenant compte du nombre d'action maximal issu de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires de la société (obligations convertibles et bons de souscriptions d'actions). Le résultat dilué par action – Part du Groupe – est déterminé sur la base du nouveau taux d'intérêt du Groupe obtenu par la conversion maximale des instruments dilutifs émis par les entités concernées.

4. Informations relatives au périmètre de consolidation

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
ADENES	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
ACCESSAVIE	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,0%	78,7%	Intégration globale
ADENES ASSISTANCE	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
ADENES CC	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
ADENES CLAIM MANAGEMENT	100,00%	78,13%	Intégration globale	100,00%	78,73%	Intégration globale
FOCALYSE	82,00%	64,06%	Intégration globale	82,00%	64,56%	Intégration globale
ELEX IARD	77,88%	60,84%	Intégration globale	77,88%	61,31%	Intégration globale
BATI FIVE ASSOCIES	39,00%	30,47%	Intégration globale	60,00%	47,24%	Intégration globale
ELECTOREN	51,00%	39,84%	Intégration globale	51,00%	40,15%	Intégration globale
ELEX NORD	Absorbée par ELEX France		Intégration globale	50,99%	40,15%	Intégration globale
DYNAREN	49,02%	38,30%	Mise en Equivalence	49,02%	38,59%	Mise en Equivalence
ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE (1)	7,25%	6,60%	Intégration globale	7,25%	6,46%	Intégration globale
ELEX MIDI PYRENEES (1)	6,01%	4,70%	Intégration globale	6,01%	4,73%	Intégration globale
ELEX RHONE ALPES AUVERGNE (1)	Absorbée par ELEX France		Intégration globale	6,00%	4,72%	Intégration globale
ELEX GRAND EST (1)	6,00%	4,69%	Intégration globale	6,00%	4,72%	Intégration globale
ELEX FRANCE (1)	5,81%	4,59%	Intégration globale	5,69%	4,67%	Intégration globale
ELEX MONACO (1)	95,00%	4,36%	Intégration globale	95,00%	4,67%	Intégration globale
ELEX BRETAGNE (1)	Absorbée par ELEX France		Intégration globale	6,00%	4,72%	Intégration globale
ELEX MAROC (1)	100,0%	4,59%	Intégration globale	100,00%	4,67%	Intégration globale
ADENES EAD (2)	100,0%	78,13%	Intégration globale			

1) Société consolidée en vertu d'un accord de partenariat conférant un contrôle sur cette société (cf. Note 3.2.2.3 ci-dessus) ;

2) Société créée en avril 2018 ;

Le périmètre de consolidation comprend 17 entités consolidées au 31 décembre 2018.

5. Comparabilités des comptes

5.1. Variation de périmètre de la période

Les variations de périmètre sur la période sont les suivantes :

- Création de la société ADENES EAD le 3 avril 2018 ;
- Vente de 45% de la société ELEX Nord par ADENES aux sociétés ELEX FRANCE, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX Midi Pyrénées ;
- Fusion des sociétés ELEX Nord, ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX Bretagne chez la société ELEX FRANCE.

5.2. Variation de périmètre de la période précédente

- Création de la société SAS ADENES CC le 22 février 2017 au capital social de 10 000 euros détenu à 100 % par la société ADENES SAS.
- Fusion des sociétés ELEX Atlantique Aquitaine et ELEX Centre Pays de Loire avec la société ELEX FRANCE au 31 Décembre 2017, avec attribution de 1 115 actions ELEX FRANCE en rémunération des apports.
- Sur le premier trimestre 2017, rachat de 1 947 actions de la SA ELEX IARD. Le pourcentage d'actions détenues est de 77,88 %.
- Le 8 juin 2017, souscription à 3 448 actions du capital social de la SAS ELEX FRANCE par apport en numéraire et compensation de créance.
- La société ELEX FRANCE a continué ces opérations de restructuration qui ont débutés au cours de l'année 2016. Ces opérations de restructuration ont pour but de sécuriser les appels d'offres conclus avec les assureurs et mutuelles, rationaliser et optimiser les ressources nécessaires à l'exercice de l'activité et devenir un acteur incontournable de la profession. Les opérations juridiques réalisées cette année sont les suivantes :
 - La société a pris le 11 mai 2017 une participation de 70% dans les sociétés EPHORES et LLG FINANCES, holdings des sociétés ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE et ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE.
 - La fusion par voie d'absorption de la société LLG FINANCES par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur réelle.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 2 449 921 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 14 541,60 € et une prime de fusion de 912 522 €.
 - La fusion par voie d'absorption de la société EPHORES par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur réelle.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 3 559 974 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 21 615,30 € et une prime de fusion de 99 943 €.

Ces opérations ont été réalisées en date du 31 octobre 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2017. Elles sont placées sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Ces opérations de reprises des entités EPHORES et LLG FINANCE ont été traduites au niveau consolidé par une réduction des réserves de 5,5M€ concernant principalement les intérêts minoritaires, traduisant ainsi la reprise par le groupe de la part d'associés sortants des structures locales lors de ces opérations.

- La fusion par voie d'absorption de la société ELEX CENTRE PAYS DE LOIRE par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur nette comptable.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 1 764 621 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 67 379 € et une prime de fusion de 101 871 €.

- La fusion par voie d'absorption de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE par la société ELEX FRANCE, les apports ont été retenus à leur valeur nette comptable.
 - La valeur nette de cet apport s'élève à 1 319 666 €.
 - La rémunération de cet apport s'est traduite par une augmentation de capital de 68 795 € et une prime de fusion de 74 552 €.

Ces opérations ont été réalisées en date du 31 décembre 2017 sans effet rétroactif. Elles sont placées sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.
- La société a également procédé à l'absorption par dissolution-transmission universelle de patrimoine, de ses filiales DUOTEC 91, DUOTEC PACA, DUOTEC BCCA et PATRICK SENEJEAN, à effet du 31 décembre 2017.
- ELEX RHONE ALPES AUVERGNE et ELEX MIDI PYRENEES détenaient des participations dans les sociétés LLG Finance et EPHORES. Suite à la fusion absorption de ces structures dans ELEX FRANCE, elles ont obtenues une participation de son capital.
- Suite à la sortie d'un associé, ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE a procédé à une réduction de capital de 15% et a cédé 5% respectivement à ELEX FRANCE, ELEX MIDI PYRENEES et ELEX RHONE ALPES AUVERGNE.

5.3. Changements de présentation et de méthodes comptables

Il n'existe pas de changement de présentation ou de changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2017.

6. Informations relatives aux postes du bilan consolidé

6.1. Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Variation de périmètre	31 décembre 2018
Ecart d'acquisition						
Ecart d'acquisition	3 082					3 082
Total	3 082					3 082
Amortissement des écarts d'acquisition						
Ecart d'acquisition	(823)					(823)
Total	(823)					(823)
Écart d'acquisition net	2 258					2 258

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018
ELEX IARD	44
BATI FIVE Associés	14
DYNAREN	114
ELXE PAYS BASQUE GASCOGNE	66
ELEX MIDI PYRENEES	231
ELEX GRAND EST	262
ELEX France	1 527
Total	2 258

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture comme indiqué en Note 3.3.1.2 ci-dessus. Le test de dépréciation consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable pour chaque société acquise. Cette valeur recouvrable est déterminée sur une situation nette comptable corrigée des fonds de commerce réévalués et des titres en autocontrôle. Le fonds de commerce réévalué est valorisée par :

- le résultat moyen des trois derniers exercices x 4
- et le CA moyen pondéré x 15 % (pondération de 3 pour l'exercice N, 2 pour l'exercice N-1, et 1 pour les exercices N-2 à N-4).

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2018. Les tests de dépréciation établis par la Direction conduisent à l'absence de dépréciation au 31 décembre 2018.

L'écart d'acquisition passif de 29 K€ a été repris en résultat sur l'exercice 2018.

6.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles brutes							
Frais de développement		0			0	0	0
Fonds de commerce	70					(70)	0
Logiciels, licences informatiques	3 223	873	(414)	31		0	3 713
Autres immobilisations incorporelles	137			(31)	(13)		93
Avances et acomptes sur immos incorporelles	184		(184)				
Total	3 614	873	(599)		(13)	(70)	3 805
<i>Dont location financement</i>							
Amortissements et dépréciations							
Frais de développement		(0)			(0)		(0)
Fonds de commerce							
Logiciels, licences informatiques	(2 617)	(442)	2			12	(3 046)
Autres immobilisations incorporelles	(12)				12		
Total	(2 629)	(442)	2		12	12	(3 046)
<i>Dont location financement</i>							
Immobilisations incorporelles nettes	985	431	(597)		(1)	(58)	760

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2018.

6.3. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles brutes							
Agencements et aménagement sur terrains		16					16
Constructions et agencements	226		(2)			(0)	224
Installations techniques, matériels et outillages	64	4	(21)			0	47
Autres immobilisations corporelles	11 919	2 952	(2 665)	1	13	(0)	12 221
Immobilisations corporelles en cours	5	35					41
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		2					2
Total	12 214	3 010	(2 688)	1	13	(0)	12 550
<i>Dont location financement</i>	<i>1 784</i>	<i>0</i>	<i>(30)</i>				<i>1 754</i>
Amortissements et dépréciations							
Agencements et aménagement sur terrains		(0)					(0)
Constructions et agencements	(226)	(1)	2			(0)	(225)
Installations techniques, matériels et outillages	(53)	(4)	21			(0)	(36)
Autres immobilisations corporelles	(8 632)	(1 254)	2 357	(1)	(13)	3	(7 540)
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Total	(8 911)	(1 259)	2 380	(1)	(13)	3	(7 800)
<i>Dont location financement</i>	<i>(1 470)</i>	<i>(294)</i>	<i>28</i>			<i>(0)</i>	<i>(1 736)</i>
Immobilisations corporelles nettes	3 303	1 750	(308)	1	1	3	4 749
<i>Dont location financement</i>	<i>314</i>	<i>(294)</i>	<i>(2)</i>			<i>(0)</i>	<i>19</i>

Les biens financés par contrat de location financement concernent essentiellement du matériel informatique.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018.

6.4. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation Dotation	Diminution Reprises	Ecart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Immobilisations financières						
Titres des participations non consolidées	48	168	(21)		(18)	177
Dépréciation sur titres de participations						
Titres immobilisés	31		(21)			11
Dépréciation sur titres immobilisés	(1)					(1)
Créances rattachés à des participations	31	1				32
Dépôts de garantie et cautionnements versés	939	148	(78)	0		1 010
Prêts et autres actifs financiers		41	(1)		0	40
Total	1 048	357	(120)	0	(17)	1 267

Les titres des participations non consolidées sont les suivantes :

- EADC (130 K€)
- VERING FRANCE (35 K€)
- LLG EPHORE (8,6 K€)
- CLE ARCHITECTURE (0,5 K€)
- ASSOCIATION ELEX (0,1 K€)
- Autres participations (3 K€)

6.5. Participations mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Résultat distribué	Résultat 2018	31 décembre 2018
Participations mises en équivalence				
DYNAREN	273	0	113	386
Total	273	0	113	386

6.6. Stocks d'encours de production de services

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encours de production de services	8 045	5 707
Dépréciations des encours	0	0
Stocks nets d'encours de production de services	8 045	5 707

6.7. Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et comptes rattachés	30 077	25 611
Dépréciations des créances clients	(8)	(16)
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	342	40
Créances nettes	30 412	25 635

L'échéance des créances clients est inférieure à un an.

6.8. Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances sociales	121	84
Créances fiscales	5 569	5 280
Créance d'impôt sur les sociétés	1 587	0
Comptes courants	0	219
Dépréciation des comptes courant	(0)	(65)
Débiteurs divers	366	4 771
Charges constatées d'avance	1 298	1 126
Charges à répartir	82	0
Autres créances	9 023	11 414

L'échéance de ces créances est inférieure à un an.

6.9. Détail de la trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeurs mobilières de placement	1 731	2 728
Disponibilités	11 247	13 201
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 978	15 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 978	15 929
Découverts bancaires	32	1 232
Trésorerie nette	12 946	14 697

6.10. Capitaux propres

6.10.1. Capital social

Le nombre d'actions composant le capital social de la société ADENES SAS est de 1 645 988 à la valeur nominale de 1 €, soit un montant total du capital social de 1 645 988 €.

6.10.2. Titres détenus en autocontrôle

Les actions de la société ADENES détenus par des sociétés contrôlées sont annulées des capitaux propres.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	Nombre de titres	31 décembre 2017	Nombre de titres
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Nord			(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Pays Basque Gascogne	(40)	40 000	(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Midi Pyrénées	(40)	40 000	(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Rhône Alpes Auvergne			(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Grand Est	(40)	40 000	(40)	40 000
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX France	(739)	263 008	(220)	143 008
Titres d'autocontrôle détenus par ELEX Bretagne			(40)	40 000
Titres détenus en autocontrôle annulés	(859)	383 008	(460)	383 008

6.10.3. Dividendes

La société ADENES n'a pas distribué de dividendes en 2018 au titre de l'exercice 2017.

6.10.4. Réserve de conversion

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dirham marocain	(0)	(0)
Réserve de conversion	(0)	(0)
Part Groupe	(0)	(0)
Part Intérêts minoritaires	(0)	0

6.10.1. Résultat net par action

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net (Part du Groupe)	967	565
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	1 645 988	1 645 988
Bénéfice de base par action (en euros)	0,59 €	0,34 €

6.10.2. Intérêts minoritaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Intérêts minoritaires dans les entités <i>contrôlées</i>	1 571	1 568
<i>Dont résultat de la période</i>	204	122
Intérêts minoritaires dans les entités <i>ad hoc</i> <i>consolidées</i>	7 195	8 260
<i>Dont résultat de la période</i>	6 131	8 706
Intérêts minoritaires	8 766	9 828

La société ADENES SA n'a pas émis d'instrument dilutif.

6.11. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Dotation	Reprises	Écart de conversion	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Provisions pour risques	350	166	(111)			404
Provision pour pensions et retraites	859	12	(498)		(0)	373
Provisions pour charges	414		(103)			311
Provisions pour risques et charges	1 623	178	(713)		(0)	1 088

- a) Le Groupe a estimé le montant des indemnités de retraite pour les sociétés françaises en fonction des principales hypothèses suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Hypothèse financière		
Taux d'actualisation	1,30%	1,00%
Futures augmentations de salaire (moyennes)	1,00%	1,30%
Taux de cotisation cadres	50,00%	50,00%
Taux de cotisation non cadres	38,00%	38,00%
Hypothèse démographique		
Âge de la retraite	65 ans	65 ans
Table d'espérance de vie	2009-2011	2009-2011
Taux de turn over	Évalué par catégorie et par tranche d'âge	Évalué par catégorie et par tranche d'âge

Les sociétés ELEX GRAND EST et ELEX MIDI-PYRENEES ont souscrit des contrats auprès de compagnies d'assurance pour financer les indemnités de fin de carrière. Les sommes mises à disposition par ces sociétés s'élèvent à 106 K€ au 31 décembre 2018.

6.12. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentation	Remboursement	Reclassement	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 007	719	(2 634)		(68)	7 024
Dépôts et cautionnement reçus	4					4
Dettes rattachées aux participations (crédit vendeur)	685	0	(241)			445
Dettes financières auprès des établissements financiers	9 696	719	(2 874)		(68)	7 472
Dont location financement	699	0	(493)		(68)	138
Autres emprunts et dettes financières	3 104			(3 104)		0
Intérêts courus sur dettes financières	28	23	(28)			24
Découvert bancaire	1 232	0	(1 200)			32
Autres dettes financières	4 365	23	(1 228)	(3 104)		56
Endettement financier brut et assimilés	14 061	742	(4 103)	(3 104)	(68)	7 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 929)					(12 978)
Dettes financières nettes	(1 868)					(5 450)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	à 1 an	1 à 4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 024	4 012	2 946	66
Dépôts et cautionnement reçus	4			4
Dettes rattachées aux participations	445	29	416	
Dettes financières auprès des établissements financiers	7 472	4 041	3 362	70
Intérêts courus sur dettes financières	24	24		
Découvert bancaire	32	32		
Autres dettes financières	56	56		
Endettement financier brut et assimilés	7 528	4 097	3 362	70

6.13. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs	12 966	13 174
Clients - Avances et acomptes recus	1 849	0
Dettes fournisseurs	14 815	13 174

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

6.14. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes sociales	13 398	11 868
Dettes fiscales	10 627	9 838
Dettes d'impôts sur les sociétés	426	100
Comptes courants avec les associés minoritaires (1)	3 395	(544)
Autres dettes diverses	4 007	4 142
Produits constatés d'avance	1 115	41
Total Autres dettes et comptes de régularisation présentées en BFR	32 968	25 445
Fournisseurs d'immobilisations	1 784	190
Autres dettes et comptes de régularisation	34 753	25 634

1) Dont 2 458 K€ sur ELEX FRANCE, 565 K€ sur ELEX MIDI PYRENEES, 243 K€ sur BATI FIVE, 64 K€ sur ELEX PAYS BASQUE GASCOGNE ;

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

6.15. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Correction des A-Nouveaux	Variation	Reclassement	31 décembre 2018
Impôts différés - Actif	922	(33)	256	(5)	1 140
Impôts différés - Passif	68	(68)	5	(5)	0
Total Impôts différés nets	854	(101)	251	0	1 140

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Déficits fiscaux reportables	571	0
Non reconnaissance d'IDA sur déficits fiscaux	(295)	
IDA sur déficits fiscaux reconnus	276	0
Différences temporaires sur résultats fiscaux	706	610
Différences temporaires sur crédit-bail	38	128
Différences temporaires sur amortissements dérogatoires	(72)	(68)
Différence temporaires sur les engagements de retraite	68	181
Différences sur provisions internes	(77)	
Différences sur transactions non réciproques	71	
Autres différences temporaires	130	3
Total impôts différés nets	1 140	854

6.16. Détail du Besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	Variation du BFR	Reclassement	Ecart de conversion	Correction d'a nouveau	Autres flux non cash	31 décembre 2018
Stocks et en-cours nets	5 707	2 419	0	0	(0)	(81)	8 045
Créances clients nettes	25 635	3 494	0	0	1 283	(0)	30 412
Autres créances nettes	11 414	(1 409)	62	1	(1 114)	69	9 023
Dettes fournisseurs	(13 174)	(657)	0	(0)	(828)	(156)	(14 815)
Autres dettes	(25 445)	(5 441)	(3 165)	(0)	420	662	(32 968)
Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) (1)	4 137	(1 595)	(3 103)	1	(239)	495	(305)

7. Informations relatives aux postes du compte de résultat

7.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production vendue de biens	0	(43)
Ventes de marchandises	1 171	536
Production vendue de services	135 635	122 111
Produits des activités annexes	308	1 444
Total du chiffre d'affaires Brut	137 115	124 049
Rabais, remise et ristournes accordés	(982)	(735)
Total du chiffre d'affaires net	136 133	123 314

7.2. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production stockée	2 406	1 113
Production immobilisée	31	0
Subventions d'exploitation	23	47
Transferts de charges d'exploitation	1 053	1 271
Autres produits	69	37
Total des autres produits d'exploitation	3 583	2 468

7.3. Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Achats de matières premières et de marchandises	(1 165)	(592)
Achats d'études et prestations de services	(11 867)	(14 232)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 776)	(1 447)
Variation de stocks	1	1
Total des achats consommés	(14 806)	(16 270)

7.4. Services extérieurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Sous-traitance	(567)	(2 013)
Locations immobilières & mobilières et charges locatives	(7 409)	(7 006)
Primes d'assurances	(1 946)	(2 234)
Publicité	(221)	(143)
Déplacements et réceptions	(3 762)	(3 191)
Honoraires et charges d'intérim	(10 428)	(8 464)
Frais postaux et de télécommunications	(3 358)	(3 316)
Maintenance et entretien	(2 339)	(2 276)
Autres services extérieurs	(974)	(958)
Total des services extérieurs	(31 005)	(29 603)

7.5. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	(54 807)	(46 100)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(24 152)	(20 634)
Participation des salariés	(1 117)	(642)
Autres charges de personnel (donc CICE)	1 581	1 087
Total des charges de personnel	(78 494)	(66 289)

7.6. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 524)	(1 161)
Autres taxes	(2 139)	(1 765)
Total des impôts et taxes	(3 663)	(2 926)

7.7. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dot./Amt. & Prov. immo. incorporelles	(442)	(292)
Dot./Amt. & Prov. immo. corporelles	(1 216)	(1 329)
Dot./Prov. pour risques et charges	123	78
Dot./Prov. nettes du fonds de roulement	8	143
Dot./Amt. Charges à répartir	(20)	(13)
Dot aux provisions sur IDR	361	(25)
Total des amortissements, provisions et dépréciations nettes	(1 186)	(1 438)

7.8. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits financiers sur titres de participation non consolidées et actifs financiers	130	3 375
Gains de change	0	0
Autres produits financiers	32	31
Reprise de dépréciation sur actifs financiers	0	167
Produits financiers	162	3 574
Intérêts financiers	(269)	(320)
Pertes de change	0	0
Autres charges financières	(25)	(26)
Dépréciation nettes sur actifs financiers	(0)	0
Charges financières	(293)	(345)
Résultat financier	(131)	3 228

7.9. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	513	117
Produits de cession d'immobilisations corp.	37	1 817
Reprises exceptionnelles sur provisions	210	42
Produits exceptionnels	760	1 976
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	(1 104)	(523)
VNC des immobilisations corp. cédées	(325)	(2 100)
Provisions exceptionnelles	(62)	(164)
Charges exceptionnelles	(1 492)	(2 787)
Résultat exceptionnel	(732)	(811)

7.10. Impôts sur les résultats

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges fiscales	(2 789)	(2 271)
Impôt différé	251	(230)
Résultat courant	(2 538)	(2 501)

7.11. Preuve de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018
Résultat avant impôt	9 841
Taux d'impôt sur le revenu	33,33%
Impôt sur le revenu selon le taux d'imposition	3 280
Impôt sur le revenu enregistré dans le compte de résultat	2 538
Différence	742
Différences permanentes sociales	(176)
Dépréciation sur titres de participation consolidés	10
Reprise de l'écart d'acquisition négatif	(10)
Frais de fusion non comptabilisés en résultat	156
Taux d'impôt réduit	48
Crédits d'impôt (CICE et Mécénat)	492
Activation de déficit non reconnus antérieurement	146
Déficits reportables utilisés sur la période et non reconnus antérieurement	35
Déficits nés sur la période et non reconnus	(10)
Produits liés à l'application du régime fiscal de groupe	6
Effet du résultat des mises en équivalence	38
Imposition des sociétés étrangères	(1)
Autres	7
Total	742

8. Autres informations

8.1. Effectif

<i>Personnel à la fin de la période</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dirigeants, cadres	520	493
Employés et ouvriers non cadres	802	629
Total	1 322	1 122

8.2. Evènements post clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture.

8.3. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nantissement de fonds de commerce au profit des établissements de crédit	295	700
Nantissement de titres au profit des établissements de crédit	712	400
Gage espèces	724	
Autres actifs gagés (véhicule, matériel)	120	
Caution bancaire	82	
Garantie bancaire sur bail commercial	446	
Engagements donnés	2 379	1 100
Blocage de compte courant d'associés minoritaires	837	
Lignes de crédit, autorisation de découvert	35	
Garanties reçues		
Engagements reçus	872	0

8.4. Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article R123-198-1 du Code de commerce, le montant global des rémunérations directes et indirectes allouées au titre de l'exercice aux dirigeants n'est pas indiqué, car revenant à identifier la situation personnelle des membres de la direction.

8.5. Honoraires CAC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Au titre du Contrôle légal des comptes	228	273
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0
Total	228	273

En HT et hors frais